

N° 33

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès verbal de la séance du 10 octobre 1990

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée à Berlin du 28 juin au 2 juillet 1990,

Par MM. François ABADIE, Michel CHAUTY,
et Albert VOILQUIN,

Senateurs

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président, Michel d'Allières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean Pierre Bayle, vice-présidents, Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Allonde, Jacques Gentil, secrétaires, Paul Alduy, Jean Luc Becart, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amedée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldagues, Jean Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles Henri de Cosse Brissac, Michel Cruets, André Delelis, Jean Pierre Demerliat, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Gollet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lepage, Philippe Madrelle, Michel Maurice Bokanowski, Jean Luc Melenchon, Claude Mont, Jean Satah, Paul d'Ornano, Michel Pomatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Berlin - *Rapports d'information*

SOMMAIRE

	Pages
	-
INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE : BERLIN : UN STATUT SPÉCIAL PENDANT 45 ANS	7
I - Une construction juridique singulière	8
1) Un statut originaire toujours présent	8
2) Un statut qui a connu des aménagements	12
II - Un statut qui a permis la sauvegarde des secteurs occidentaux	14
1) La présence militaire occidentale	14
2) La France à Berlin	16
SECONDE PARTIE : LE DÉROULEMENT DE LA MISSION SÉNATORIALE	23
I - Les entretiens concernant Berlin	24
1) à l'Ouest	24
2) à l'Est	27
II - Les entretiens sur les aspects extérieurs de la réunification	30
1) Le point de vue soviétique	31
2) Le point de vue allemand	34
3) Le point de vue français	38
Conclusion	41
ANNEXES	
1. Le budget des frais d'occupation et des dépenses imposées (FODI)	43
2. L'organisation Live Oak	46
3. Résolution des deux parlements allemands sur la frontière germano-polonaise du 21 juin 1990	48
4. Chronologie de la question allemande en 1989 et 1990	50

**"Tous les hommes libres,
où qu'ils soient, sont citoyens
de Berlin, et, par conséquent,
en ma qualité d'homme libre, je
suis fier de pouvoir dire : Ich bin
ein Berliner".**

John Kennedy, à Berlin, le 23 juin 1962.

Mesdames, Messieurs,

Les événements dans les pays de l'Est en 1989, et particulièrement la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, ne pouvaient pas ne pas faire partie des préoccupations de votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

C'est pourquoi, après un rapport d'information consacré aux évolutions à l'Est et leurs conséquences (n° 360, Sénat, 1989-1990), elle a décidé l'envoi d'une mission à Berlin pour y étudier la situation au moment où, le 1er juillet 1990, l'unité économique et monétaire entrerait dans les faits, parallèlement à la suppression du contrôle entre les deux Allemagnes et les deux parties de Berlin.

La mission sénatoriale était composée de MM. François Abadie, vice-président de la commission, Michel Chauty et Albert Voilquin et était accompagnée par M. Jean Charles Bertard, administrateur adjoint des services du Sénat, et assistée par le colonel Claude Degré, expert militaire auprès de la commission.

Elle a séjourné à Berlin du jeudi 28 juin au lundi 2 juillet 1990.

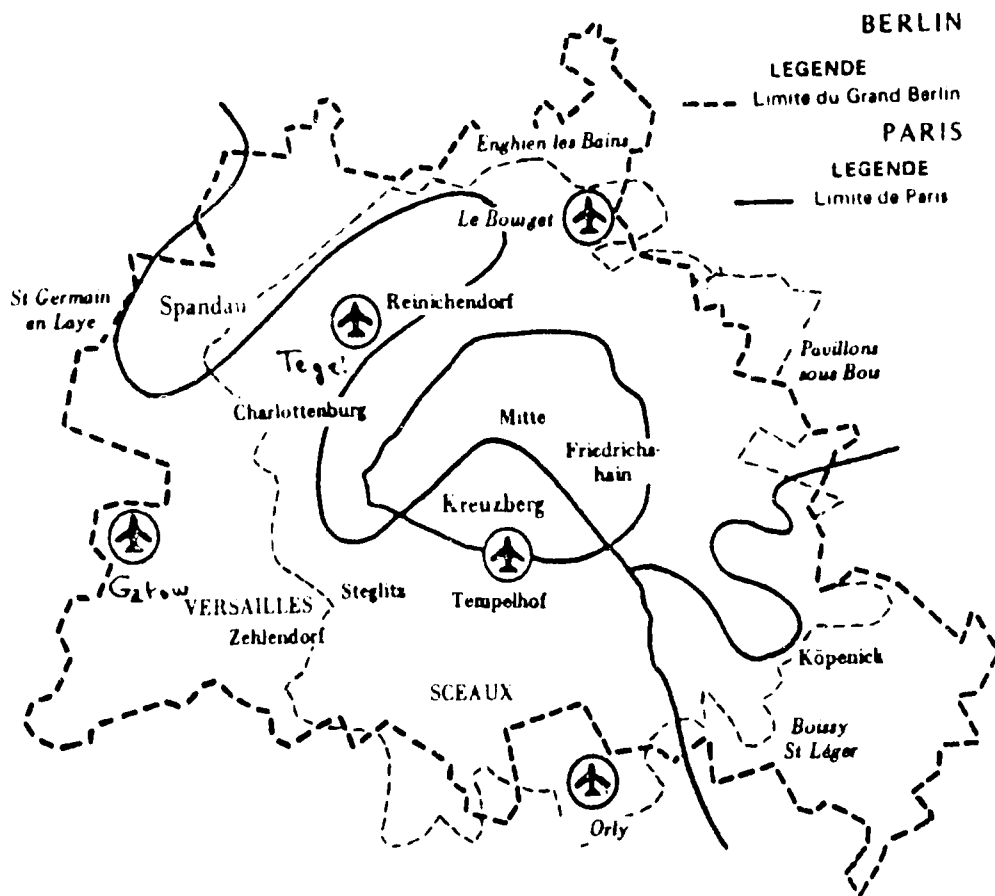
Les entretiens qu'a pu avoir la délégation avec de nombreuses et importantes personnalités françaises et allemandes, ainsi que les visites qu'il lui a été possible d'effectuer, ont conféré aux

yeux des commissaires un intérêt exceptionnel à cette mission d'information. La délégation est particulièrement reconnaissante à S. Exc. M. Serge Boidevaix, ambassadeur de France auprès de la République fédérale d'Allemagne, à S. Exc. Mme Joëlle Timsit, ambassadeur de France près la République démocratique allemande, au général François Cann, chef du gouvernement militaire de Berlin, ainsi qu'à leurs services et état-major, qui ont activement contribué à l'organisation et au bon déroulement du programme de la délégation. Que tous trouvent ici l'expression de la sincère gratitude et des vifs remerciements des membres de la délégation.

*

* *

Rappelons d'abord quelques faits : Berlin, métropole de plus de 3,3 millions d'habitants (2,1 à l'Ouest et 1,2 à l'Est) couvre une superficie égale à celle de Paris et de la petite couronne (880 km², dont 480 à l'Ouest et 400 à l'Est).



La nouvelle frontière polonaise n'est qu'à 70 km alors que la R.F.A. est distante de 190 km !

Votre délégation ne peut manquer de rappeler ce qu'a été le statut spécial de Berlin depuis la fin de la guerre, avant de pouvoir décrire ce qu'il lui a été permis de voir et d'entendre sur place au cours de la mission sénatoriale.

*

* *

PREMIÈRE PARTIE

BERLIN : UN STATUT SPÉCIAL PENDANT 45 ANS

La délégation a eu des entretiens très fructueux sur le statut de Berlin et la situation actuelle à ce sujet avec S. Exc. M. Serge Boidevaix, ambassadeur de France auprès de la R.F.A. et haut-commissaire français en Allemagne, et avec MM. Francis Beauchataud, ministre délégué, Antoine Grassin, chef de la Dipo (division politique) et M. Marc Gilbert, directeur des services administratifs et financiers.

Il ne lui paraît pas possible d'aborder la situation actuelle à Berlin sans rappeler les grandes lignes du statut.

I - Une construction juridique singulière

1) Un statut originaire toujours présent...

De par la capitulation sans condition de 1945, les alliés se trouvaient les maîtres de l'Allemagne. Dès avant la fin de la guerre, des textes avaient prévu l'occupation du pays.

C'est ainsi que le protocole de Londres du 12 septembre 1944 (modifié le 26 juillet 1945 pour tenir compte de la participation de la France à l'occupation de l'Allemagne, décidée à Yalta) définit les quatre zones d'occupation et prévoit une occupation conjointe du grand Berlin, tel que défini par une loi de 1920. Il s'agit là, rigoureusement, de la même formule d'occupation que celle décidée pour l'Autriche.

Par la suite, l'accord du 14 novembre 1944 sur les organes de contrôle en Allemagne (la France s'y est jointe le 1er mai 1945) porte création d'un Conseil de contrôle composé des quatre commandants en chef "agissant ensemble en corps constitué" qui, pour Berlin, est chargé de diriger l'administration de la ville par l'intermédiaire d'organismes qui sont :

- le comité permanent de coordination, chargé de représenter en permanence le conseil,
- et l'autorité interalliée de gouvernement (Kommandantura interalliée ou KI).

Ces organismes ne devaient fonctionner que pendant la "période initiale d'occupation" de l'Allemagne, c'est-à-dire pendant la période au cours de laquelle l'Allemagne devait accomplir les exigences fondamentales de la capitulation sans condition.

Par la suite, la déclaration des quatre commandants en chef en Allemagne du 5 juin 1945 stipulait que les quatre puissances "assument (...) l'autorité suprême à l'égard de l'Allemagne (...) y compris tous les pouvoirs détenus par le gouvernement allemand", sans que cela ait pour effet d'annexer l'Allemagne.

Ces textes fondaient encore en droit l'occupation de Berlin par les alliés, au moment où la mission sénatoriale se trouvait à Berlin. On sait que ce n'est plus le cas depuis le 3 octobre 1990.

Le corollaire de la présence alliée à Berlin était la liberté des accès pour les troupes d'occupation. La création des couloirs aériens fut décidée en novembre 1945. Ceux-ci, au nombre de 3, joignent Berlin à Hambourg, Hanovre et Francfort. En même temps fut créé le CSAB (Centre de sécurité aérienne de Berlin), seul organisme interallié existant encore, depuis la disparition de la prison de Spandau où étaient enfermés les principaux criminels de guerre condamnés à Nuremberg.

Cet organisme a pour but de contrôler les vols des avions des quatre puissances dans les couloirs et dans la zone de sécurité de Berlin (BCZ, Berlin Control Zone), zone de 20 milles de rayon centrée sur le bâtiment du Conseil de contrôle où est établi le CSAB.

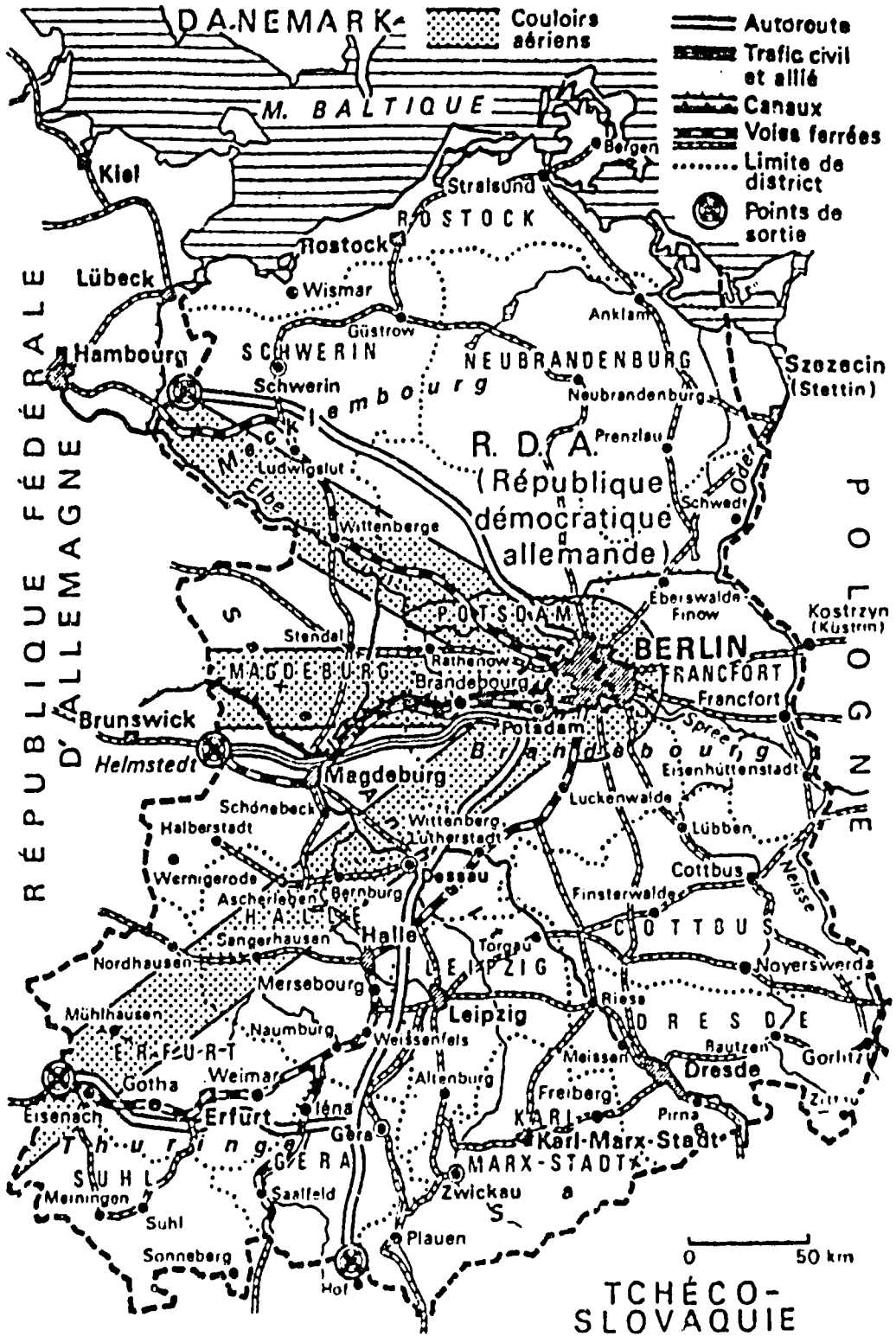
Si, au début, le contrôle aérien était quadripartite, depuis 1954 les Soviétiques ne communiquent plus aux occidentaux les

mouvements de leurs avions et effectuent eux-mêmes la coordination entre appareils alliés et soviétiques.

Les couloirs étant à l'origine à la disposition exclusive des forces alliées, il s'ensuit que les compagnies d'aviation nationale des trois puissances ont le monopole des vols vers et de Berlin, même si ce monopole a été "entamé" dans les années 70 lorsque des autorisations furent accordées à des compagnies de pays non alliés (Danemark, Autriche...).

Quant aux accès terrestres, ils comprennent trois routes ou autoroutes vers Hambourg, Hanovre et, au Sud, vers Francfort ou Nuremberg par une autoroute qui se divise en deux branches. Trois voies ferrées suivent approximativement le tracé de ces routes, tandis que la circulation fluviale s'effectue par le Mittellandkanal, vers Hanovre, et par la Havel, vers l'Elbe et Hambourg

Ce sont ces accès terrestres qui furent coupés pendant le blocus de Berlin du 24 juin 1948 au 12 mai 1949, puis perturbés à plusieurs reprises au cours des années soixante.



(Pierre Landy : Berlin et son statut ; Que sais-je ?, 1983)

2) Un statut qui a connu des aménagements

La guerre froide, avec son antagonisme et ses crises (blocus de Berlin en 1948-49, construction du mur en 1961...) a eu des répercussions très importantes sur Berlin devenu le baromètre de la confrontation Est-Ouest. En effet, la coupure du monde en deux blocs a fait de l'Allemagne deux Etats séparés, et de Berlin deux villes de plus en plus coupées l'une de l'autre.

Dès le 1er juillet 1948, les Soviétiques avaient quitté la Kommandantura interalliée. En 1949, après le blocus, en même temps qu'était décrété dans les zones occidentales, devenues la R.F.A., le "petit" statut d'occupation, était publiée le 14 mai à Berlin la déclaration sur les relations entre la KI et le grand Berlin qui précisait les treize domaines des droits réservés alliés et, pour le reste, indiquait la volonté des alliés d'y appliquer, dans la mesure du possible, "les mêmes dispositions libérales qu'en République fédérale".

Un an plus tard, les alliés approuvaient la Constitution de Berlin, tout en suspendant la clause prévoyant que Berlin est un "land" de la R.F.A., comme ils l'avaient fait l'année précédente pour une clause similaire de la loi fondamentale de la République fédérale qui comptait Berlin au nombre des länder.

En 1955, étaient ratifiés les accords de Paris d'octobre 1954 qui consacraient le rétablissement de la R.F.A. comme Etat souverain et son entrée dans l'Alliance atlantique. Cependant, "En raison de la situation internationale qui a, jusqu'à ce jour, empêché la réunification et la conclusion d'un règlement de paix, les trois puissances se réservent les droits antérieurement exercés et détenus par elles en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, y compris la réunification de l'Allemagne et un règlement de paix". (*article 2 de la convention sur les nouvelles relations entre les trois puissances et la République fédérale*).

Annexée à ces accords de Paris figurait une déclaration des trois puissances relative à Berlin, qui stipulait qu'elles "sont

décidées à réaliser à Berlin le maximum d'autonomie compatible avec la situation spéciale de Berlin".

En même temps, les trois commandants publiaient une déclaration prévoyant qu'ils ne feraient normalement usage des pouvoirs qu'ils se réservaient que dans cinq domaines :

- sécurité, intérêts et immunités des forces alliées,
- désarmement et démilitarisation, y compris les domaines apparentés de la recherche scientifique, ainsi que l'aviation civile,
- rapports de Berlin avec les autorités étrangères,
- paiement des frais d'occupation,
- autorité sur la police de Berlin, dans la mesure nécessaire pour assurer la sécurité de Berlin.

Après la seconde crise de Berlin et la construction du mur (12-13 août 1961), la situation resta tendue à Berlin et il fallut attendre ce qu'on est convenu d'appeler la détente ainsi que la "politique à l'Est" (Ostpolitik) du chancelier Willy Brandt pour qu'un nouvel accord puisse voir le jour : l'accord quadripartite du 3 septembre 1971.

Cet accord prévoit des garanties sur le libre accès à Berlin, le développement des liens entre Berlin Ouest et la République fédérale et confirme la responsabilité des Quatre sur l'Allemagne dans son ensemble. Il précise que les divergences juridiques subsistent : le grand Berlin est entièrement soumis au statut quadripartite pour les Occidentaux, Berlin Est est la capitale de l'Allemagne de l'Est pour les Soviétiques. Force est cependant de constater que les mesures concrètes ne s'appliquent qu'à Berlin Ouest et que la région du Grand Berlin n'est même pas mentionnée dans l'accord, ce qui a donc constitué, dans l'esprit des Soviétiques et des Allemands de l'Est, une reconnaissance *de facto* de la coupure de Berlin et de l'appartenance de Berlin Est à la R.D.A., alors que Berlin Ouest continue à ne pas faire partie de la R.F.A.

II - Un statut qui a permis la sauvegarde des secteurs occidentaux

Au fil des ans, et à cause de la guerre froide, les puissances occidentales occupantes se sont transformées en puissances protectrices (Schutzmächte) de l'existence même de cet îlot démocratique dans la R.D.A., grâce à leur présence militaire.

1) La présence militaire occidentale

Berlin Ouest ne faisant pas partie de la République fédérale, il n'y a ni troupes allemandes à Berlin, ni service militaire pour les jeunes Berlinoises.

Ce n'est d'ailleurs pas le cas à l'Est, depuis qu'en août 1962 le commandant militaire soviétique à Berlin a disparu, laissant sa place -en complète violation du statut- à un commandant est-allemand, tandis que le service militaire est-allemand était étendu à la partie orientale de la ville.

A Berlin Ouest donc, la seule présence militaire est celle des alliés. Elle n'est pas considérable : 12.500 hommes au total, soit :

- 5.900 Américains (avec 32 chars Abrams)
- 3.700 Britanniques (avec 18 chars Chieftain)
- 2.900 Français (avec 39 chars AMX 30).

La détermination des alliés en revanche est incomparablement plus grande que ces chiffres pourraient le laisser supposer. C'est ainsi qu'il est solennellement réaffirmé dans les accords de Paris d'octobre 1954 :

"La sécurité et le bien-être de Berlin et le maintien dans cette ville des positions des Trois Puissances sont considérés par

celles ci, dans la situation internationale actuelle, comme des éléments essentiels de la paix du monde libre. Ils maintiendront en conséquence des forces armées sur le territoire de Berlin, tant que leurs responsabilités l'exigeront. Ils déclarent donc à nouveau qu'ils considéreront toute attaque contre Berlin, d'où qu'elle vienne, comme une attaque dirigée contre leurs propres forces et contre eux-mêmes". (*article 5 de la déclaration commune des gouvernements des trois puissances*).

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que si les forces alliées stationnées en République fédérale le sont sur le sol d'un pays souverain et ami, celles stationnées à Berlin sont toujours, en 1990, des troupes d'occupation.

A ce titre, ces troupes sont à la charge de la ville de Berlin, le montant des dépenses étant fixé annuellement par les trois alliés. C'est ce que l'on appelle les FODI : frais d'occupation et de dépenses imposés. Dans la pratique cependant c'est la République fédérale qui verse ces sommes à la ville de Berlin. On trouvera en annexe une fiche explicative sur les FODI (annexe I).

Il n'existe pas à Berlin de commandement militaire intégré. Cependant l'état-major allié de Berlin (EMAB, ASB en anglais) assure la coordination militaire locale afin de préparer les plans de défense alliés et de coordonner leur application en cas de crise.

Par ailleurs, en cas d'agression de Berlin Ouest, une organisation militaire intégrée a été mise au point dès la fin des années 50, organisation destinée à démontrer clairement l'engagement militaire des alliés et à riposter par les armes s'il le fallait. Il s'agit de l'organisation "Live Oak", qui est décrite en annexe (annexe II).

Si la présence militaire alliée est tout à fait admise et même souhaitée par les Berlinoises, il n'en va pas de même de la tutelle politique et administrative. Si cette dernière s'est faite moins pesante au fil des ans, elle n'en subsiste pas moins, et depuis plusieurs années les Berlinoises souhaitent une actualisation du statut ou au moins

l'allègement de certaines dispositions. Certes, des mesures ont été prises au cours des années 80. Comme le faisait remarquer M. Jacques Morizet, ambassadeur de France, lors d'un colloque sur "Berlin, capitale, mythe, enjeu" tenu à Nancy en octobre 1987 :

"S'agissant des procédures, il faut, sans remettre en cause un mécanisme aussi complexe que le statut de Berlin, trouver des solutions qui permettraient de tenir compte des inquiétudes des Berlinoises. Plusieurs dispositions désuètes de la législation alliée ont déjà été annulées. La loi 43 sur la démilitarisation a été assouplie par le jeu de dérogations "ad hoc". D'autres possibilités doivent pouvoir être examinées. Ne peut-on assouplir les textes permettant de poursuivre les auteurs de propos hostiles à la puissance occupante, prévoir certaines voies de recours contre les décisions alliées, assouplir le régime actuel qui prévoit l'incompétence des tribunaux berlinois lorsqu'une plainte est déposée contre un acte émanant d'une autorité alliée ?".

Dans ce contexte, la mission a été surprise de constater que le général français était le dernier chef du gouvernement militaire : il n'y a plus de gouvernement soviétique depuis les années cinquante, les Américains ont transformé le leur en mission (US mission Berlin) en 1955 et les Britanniques ont fait de même depuis quelques mois. Peut-être la France aurait-elle pu, il y a longtemps déjà, suivre l'exemple américain qui, non seulement ménage mieux l'amour-propre de nos amis berlinois, mais traduit également mieux le fait que le gouvernement militaire, réalité certaine avant 1954, s'est progressivement mué en instrument de l'autorité civile.

2) La France à Berlin

Votre délégation a eu un certain nombre d'entretiens avec les militaires français à Berlin : le général François Cann, chef du gouvernement militaire de Berlin et commandant du secteur français de Berlin ; le colonel Guy Jolibois, CTSB (commandant les troupes du secteur de Berlin), c'est-à-dire adjoint militaire du GMB ; le colonel Jean Guinard, chef d'état-major ; les lieutenants-colonels Gilles Lemaire, Lionel Crochard ; ainsi que, pour l'armée de l'air, le général Jean-Pierre Gellibert, commandant les éléments Air français en R.F.A. ; le colonel Michel Farina, commandant la base aérienne 165 de Tegel ; le lieutenant colonel Claude Favier, commandant en second

et le commandant Jacques Personne, commandant l'EES 02/054 (escadron électronique au sol).

Sur les 2.900 militaires français de Berlin, 1.100 sont des personnels d'active et 1.900 des appelés ou élèves-gendarmes. S'y ajoutent 575 personnels civils et 2.340 employés allemands (non logés).

Deux mille deux cents de ces militaires dépendent de l'armée de terre, dont 1.700 appelés, et se répartissent entre les différents services et les principales unités, le 46^e régiment d'infanterie et le 11^e régiment de chasseurs, armé de 39 blindés AMX 30.

Trois particularités de la garnison de Berlin méritent d'être rappelées. Les deux premières concernent les mesures d'alerte à Berlin, qui obligent à pouvoir faire intervenir 80% des forces à très bref délai.

. Il y a toujours le même nombre de militaires présents à Berlin : c'est ainsi que lorsqu'une unité part en manoeuvres (en général en R.F.A., mais ce peut être en France), elle est remplacée par une autre similaire, afin de ne pas abaisser le niveau des forces.

A ce propos, votre délégation s'étonne de ce que les unités soient obligées de partir en manoeuvres avec leurs matériels et qu'il ne soit apparemment pas possible de trouver sur place les chars ou les véhicules nécessaires, ce qui diminuerait les temps de parcours ainsi que le coût de déplacement des unités. L'armée de l'air et l'aéronautique navale font utiliser leurs appareils par différents équipages : ne pourrait-il en être de même dans l'armée de terre ?

. Les engins blindés embarquent en permanence leurs munitions de guerre et ils sont les seuls de l'armée française dans ce cas. De même, et jusqu'en mars/avril dernier, les patrouilles le long du mur étaient armées.

Depuis cette date, les patrouilles, qui ne font plus que de l'observation, ne sont plus armées.

. La troisième particularité est un héritage du blocus de 1948/1949. De même que Berlin Ouest, isolée, doit entretenir des stocks de sécurité pour assurer la vie de la population en cas de nouveau blocus, de même les garnisons alliées disposent de stocks de vivres de plusieurs mois, tant pour la garnison elle-même, que pour les familles.

*

* *

L'escadron électronique sol

A sa demande, votre délégation s'est rendue le samedi 30 juin au sein de l'escadron électronique sol EES 02/054 implanté sur la base aérienne de Tegel. Cette visite faisait suite à celle de la FATAC en janvier 1990, quand certains membres de la délégation avaient pu visiter diverses installations de guerre électronique de l'armée de l'air.

Le but des escadrons électroniques est d'alerter le commandement le plus tôt possible d'une éventuelle menace. Pour ce faire, il s'agit de rechercher en permanence et en temps réel des informations d'origine électromagnétique susceptibles de fournir des indices d'alerte.

S'il n'est pas nécessaire d'en dire plus à ce sujet, il convient néanmoins de dire quelques mots de l'aéroport de Tegel, construit en quatre mois pendant le blocus de Berlin en 1948, pour faire face aux exigences du pont aérien.

Le commandant Air français à Berlin commande à la fois le BA 165 et l'aéroport civil de Tegel, qui est le principal aéroport de Berlin Ouest (et dont le trafic est supérieur à celui de Nice, second aéroport métropolitain) avec près de 6 millions de passagers par an.

Rappelons que les puissances occupantes ont le monopole des relations aériennes avec Berlin-Ouest.

La question majeure qui se pose au sujet de cet aéroport est celle de son avenir. Il est clair qu'avec la disparition du statut de Berlin, l'aéroport devra être cédé aux Allemands, peut-être même la France pourrait-elle prendre l'initiative d'une cession avant cette date.

Cependant, tant que la France entretiendra une garnison à Berlin -c'est-à-dire au minimum jusqu'au départ des dernières troupes soviétiques de R.D.A.-, elle aura besoin d'y avoir une base aérienne, ou une installation équivalente, et il sera donc nécessaire d'y pourvoir avant que la cession n'intervienne, la solution retenue devant sans doute être la même pour les trois alliés. De plus, tant que les Soviétiques resteront dans l'ex-R.D.A., il sera nécessaire de maintenir un contrôle de l'espace aérien qui permette et la desserte de Berlin (civile et militaire) et la sécurité des vols soviétiques militaires dans cette zone).

Par ailleurs, la question de l'avenir de l'escadron électronique doit être clairement posée. Il s'agit là d'un instrument militaire important que la France ne doit pas perdre. Deux solutions convenables seulement sont envisageables : le maintien en l'état ou le partage avec nos alliés -allemands, américains et anglais- sous une forme à définir (l'exemple de coopérations interalliées telles que le réseau NADGE pouvant servir de base de réflexion).

*

* *

La mission militaire française

De même qu'elle avait souhaité visiter l'escadron électronique de Berlin, votre délégation a voulu rendre hommage à la mission militaire française de liaison (MMFL) en se rendant auprès d'elle le dimanche 1er juillet. Elle y a été accueillie par le colonel (Air) Guy Roblin et par son adjoint, le lieutenant-colonel (Terre) Jean de Ribier.

Installées après la guerre entre les quatre occupants, les missions militaires ont survécu à la guerre froide et elles servent encore aujourd'hui - à l'instar des voies d'accès terrestres- de baromètre de la tension Est-Ouest. C'est ainsi que les rencontres entre les missions et le commandant en chef soviétique, qui avaient été interrompues après l'invasion de l'Afghanistan en 1979, n'ont été reprises qu'en 1988 par les Américains, en 1989 par les Britanniques et cette année par les Français.

La MMFL de Potsdam auprès du commandant en chef du groupe des forces Ouest (GFO) de Wunsdorf (en fait installée surtout au quartier Napoléon à Berlin Ouest) est le pendant de la mission soviétique auprès du commandant en chef des FFA à Baden-Baden. Elle dépend d'ailleurs du général commandant les FFA et non du général chef du GMB.

Il existe de même des missions américaine et britannique. Un bureau central de liaison (BCL) installé également à Baden coordonne tout ce qui a trait aux liaisons entre les quatre puissances.

Aussi bien en R.F.A. qu'en R.D.A., il existe des zones dans lesquelles les membres des missions n'ont pas le droit de se rendre. Ces zones représentaient 40% du territoire de la R.D.A. avant 1985 et 25% "seulement" depuis. Si l'interdiction n'est évidemment que théorique à l'Ouest, où la liberté de circulation est une liberté fondamentale, il n'en est pas de même à l'Est, où les campagnes sont truffées de panneaux rappelant les limites des zones interdites.

Aussi l'histoire des missions alliées en Allemagne de l'Est est-elle semée d'incidents, dont certains ont entraîné mort d'homme, tel ce sous-officier français, l'adjudant-chef Philippe Mariotti, mort en mars 1984.

L'avenir de ces missions n'est pas encore définitivement arrêté, mais il ne semble pas possible de les supprimer tant leur rôle est important. Les négociations en cours à ce sujet diront sous quelle forme elles subsisteront.

*

* *

DEUXIÈME PARTIE

LE DÉROULEMENT DE LA MISSION SÉNATORIALE

En plus des visites aux forces françaises dont il a déjà été question, votre délégation a eu de nombreux et riches entretiens avec les représentants civils et militaires français à Berlin Ouest et Est, avec des personnalités allemandes dans les deux parties de la ville, ainsi qu'avec l'ambassadeur d'URSS à Berlin.

I - Les entretiens concernant Berlin

La mission sénatoriale a pu rencontrer les autorités municipales des deux parties de la ville.

1) Berlin Ouest

La mission a d'abord rencontré, le vendredi 29 juin, M. Bruch, adjoint du chef de la chancellerie du Sénat de Berlin. Votre délégation s'est enquis de la vision qu'ont les Berlinois du statut et de la présence alliée.

M. Bruch a exposé que l'objectif commun des alliés et des autorités municipales de Berlin était d'assurer le bien-être des Berlinois et de garantir la démocratie. Il a estimé que le statut de Berlin disparaîtrait d'ici un an ou deux. S'agissant de la présence alliée, il s'agit d'une nécessité tant que les Soviétiques n'auront pas donné de garanties réelles quant à la sécurité, à la liberté et à l'état de droit à Berlin. Pour l'instant, dix pour cent des forces soviétiques de R.D.A. sont stationnées autour de Berlin ; l'idée que se font les Berlinois des Alliés est évidemment différente de ce que l'on peut en penser sur les bords du Rhin par exemple.

C'est sans doute le fruit principal de 40 ans de statut que d'être passé d'une situation d'occupation militaire à celle d'une amitié interalliée.

Pour ce qui est de l'évolution à venir, si le processus d'union économique et monétaire qui sera mis en œuvre le 1er juillet devrait durer de six à huit mois, il est clair que, parallèlement, il doit y avoir une relance européenne, ainsi qu'une aide à l'URSS, ne serait-ce qu'afin que les processus tant interne qu'international puisse se poursuivre.

Le deuxième sujet abordé au cours de cet entretien a été celui du coût d'entretien des troupes alliées à Berlin, sans que l'avenir de ces dépenses puisse être clairement défini même si, après l'unification, le statut de ces troupes devrait logiquement être le même que celui des troupes de l'Alliance en République fédérale.

*

* *

Le même jour, votre délégation a rencontré M. Eberhard Diepgen, ancien maire-gouverneur de Berlin, et président de la CDU berlinoise. M. Diepgen a tout d'abord fait remarquer qu'il n'y avait pas de différence entre le gouvernement fédéral et la CDU berlinoise en ce qui concerne la réunification, sous la seule réserve que cette dernière s'efforce d'accélérer les choses et en particulier le calendrier, car chaque jour de retard est un risque nouveau.

S'agissant de la ville de Berlin, deux sujets sont à considérer : le statut et la présence militaire. Le statut devra fatalement être aboli avec l'unité retrouvée. Les droits particuliers des alliés (transports aériens, affaires intérieures, justice, service militaire,...) seront supprimés et les puissances n'auront donc plus le dernier mot à Berlin. Il est noté comme un élément positif que M. Chevarnadze ait déclaré le 22 juin, lors de la cérémonie de l'enlèvement des baraquements de Checkpoint Charlie, que la fin du statut de Berlin devait coïncider avec la fin des négociations 2 + 4.

Quant à la présence alliée, M. Diepgen a reconnu pleinement les particularités berlinoises et a souhaité le maintien des

troupes alliées à Berlin tant que des troupes soviétiques resteront stationnées en R.D.A. Sur ce point, il n'y a encore pas eu de prise de position officielle du gouvernement fédéral. Il a cependant estimé que la base de cette présence alliée devait être renouvelée en en modifiant les fondements juridiques.

En attendant que cela se réalise, il convient d'avancer dans la question de la réunification de la ville, qui sera bien évidemment la capitale de l'Allemagne. Pour M. Dieppen, elle l'est déjà et deviendra de surcroît le siège du gouvernement. D'ores et déjà des liens ont été tissés entre les deux parties de la ville. Une des tâches les plus symboliques à accomplir est la démolition du "mur". Le mur de Berlin, long de 165,7 km comprenait en fait deux limites différentes : la limite extérieure des secteurs occidentaux (environ 120 km), fermée en même temps que le "rideau de fer" au lendemain de la seconde guerre mondiale, et le "mur" proprement dit, c'est-à-dire la limite intersectorale, fermée lors de la crise de Berlin en 1961.

Dès l'ouverture du mur, le 9 novembre dernier, des points de passage de plus en plus nombreux ont été ouverts et au cours de la première séance commune des deux assemblées municipales, le 12 juin, il a été décidé de le supprimer totalement, et de raccorder 39 voies interurbaines.

Enfin, un groupe de travail interberlinois a été constitué afin de préparer d'éventuels jeux olympiques qui pourraient se tenir à Berlin en l'an 2000 (l'idée en avait été lancée par le président Reagan lors de sa visite à Berlin le 12 juin 1987).

En conclusion, M. Dieppen a remarqué que la ville de Berlin marchait à grands pas vers l'unification et qu'elle constituerait en quelque sorte la maquette de l'unité allemande. La coopération interberlinoise est née dès décembre par la création d'une commission régionale provisoire. Si les problèmes ne manquent pas (le principal étant sans doute celui des employés municipaux), il convient d'être optimiste : l'unité se fera, elle sera réussie.

2) Berlin-Est

La mission a rencontré le lundi 2 juillet plusieurs membres du conseil municipal dont le premier adjoint au maire de Berlin Est, M. Krueger, qui est également membre de la commission des affaires étrangères de la Volkskammer. La tâche principale actuelle du Magistrat (autorité municipale de Berlin-Est) est bien évidemment la réunification de la ville, qui pose de nombreux problèmes, dont la démocratisation de la police et de l'administration n'est pas le moindre. La police d'ailleurs ne dépend pas encore de la municipalité, mais cela devrait venir rapidement.

Il est clair que, dans la mesure où c'est l'Allemagne de l'Est qui adhère à celle de l'Ouest, c'est la législation ouest-allemande qui s'appliquera à terme à l'ensemble de la ville, même si le traité d'union économique et monétaire prévoit des dispositions transitoires. En revanche, le land de Berlin, qui verra le jour prochainement (avec le rétablissement des länder en R.D.A.) devra avoir une constitution, et M. Krueger s'est prononcé explicitement pour la rédaction d'une nouvelle constitution, et non pour la reprise pure et simple de celle de Berlin Ouest. Dans un premier temps, une constitution provisoire a été adoptée le 19 juillet pour un land de Berlin limité à Berlin-Est, un land du grand-Berlin n'étant envisageable qu'après la réunification.

Une autre question des plus importantes qui se pose est celle de l'emploi.

La ville ayant été divisée, tous les services municipaux avaient dû être doublés. Avec la réunification de la ville, des emplois municipaux devront fatalement être supprimés. Par ailleurs, les traitements et salaires sont beaucoup plus faibles à l'Est qu'à l'Ouest et le rattrapage ne pourra se faire que progressivement et pour l'ensemble des services publics. D'autant que la garantie de l'emploi ne sera réellement assurée que si le niveau des salaires reste relativement modéré, un alignement brutal sur les salaires ouest-allemands ne pouvant que provoquer une augmentation du chômage.

Les infrastructures de Berlin-Est ne sont pas non plus, tant s'en faut, au niveau de l'Ouest, et une réfection générale, si elle est nécessaire, prendra du temps et coûtera de l'argent, alors même que Berlin Ouest connaît déjà un déficit budgétaire de plus d'un milliard de marks.

Les perspectives budgétaires du grand Berlin sont d'ailleurs difficiles, puisque Berlin-Ouest était aidée par le gouvernement fédéral, à concurrence de 13,4 milliards par an, Berlin Est ne recevant aucune aide particulière, et que cette aide, si elle doit encore être versée en 1991, ira forcément en diminuant, même si elle est maintenue au-delà de cette date. Et cela alors que les besoins sont grands puisque, pour la seule partie orientale de la ville, il est nécessaire de construire 170.000 logements.

De plus, avec la disparition du mur, la ville est destinée à s'étendre et elle comptera sans doute 6 à 7 millions d'habitants dans quelques années. Enfin, on s'oriente à l'Est vers une large décentralisation et le transfert de compétences aux länder. C'est ainsi que l'entretien des monuments historiques, qui était à la charge des autorités centrales de la R.D.A., sera vraisemblablement transféré à l'échelon local, accroissant encore les dépenses de Berlin.

Pour régler ces problèmes, une commission régionale mixte a été formée après les élections de mars, et la coopération entre le Sénat (municipalité de Berlin Ouest) et le Magistrat (municipalité de Berlin Est) s'est rapidement renforcée. Plusieurs fonctionnaires municipaux de Berlin Ouest ont déjà le statut de "double fonctionnaire" et il a été décidé que le Sénat et le Magistrat se réuniraient tous les quinze jours, la première réunion ayant eu lieu le 12 juin.

S'agissant de la question de la capitale de l'Allemagne, M. Krueger a remarqué que si certains habitants de la R.D.A. n'étaient pas favorables à un transfert de Bonn à Berlin, trouvant Bonn mieux orientée vers la Communauté, l'immense majorité des Berlinoises demandent à ce que Berlin soit la capitale de l'Allemagne réunifiée, ce qu'elle est d'ailleurs dans les textes. Dès la création de la République fédérale, le Bundestag avait voté le 3 novembre 1949 une résolution prescrivant que :

"Les organes fédéraux importants transféreront leur siège à Berlin, capitale de l'Allemagne. La diète fédérale (Bundestag) s'assemble à Berlin aussitôt que des élections universelles, libres, égales, secrètes et directes ont lieu dans l'ensemble de Berlin et dans la zone d'occupation soviétique".

Aussi bien M. Lothar de Maizière, premier ministre de R.D.A. que M. Friedrich von Weizsaecker, président de la R.F.A. et ancien maire-gouverneur de Berlin de 1981 à 1984, se sont prononcés explicitement sur ce point, en dernier le 29 juin à Berlin Est, au cours d'une cérémonie durant laquelle il a été fait citoyen d'honneur du grand Berlin, dans l'église St. Nicolas, à Berlin Est, lieu symbolique, puisque c'est là qu'avait siégé en 1809 la première assemblée des députés municipaux de Berlin.

M. Krueger a conclu cet entretien en remarquant que nous avons vu comment des années peuvent se dérouler en quelques jours. Tous les Allemands ont été marqués par les événements récents, ce qui les rend optimistes sur la rapidité de la poursuite du processus, ce qui fait aussi qu'ils peuvent patienter quelque peu si le besoin s'en fait sentir.

*

* *

En terminant ce chapitre consacré aux entretiens berlinois, la mission sénatoriale s'est interrogée sur l'avenir de nos postes diplomatiques et consulaires en Allemagne : la France ne pourra bien sûr conserver deux ambassades en Allemagne (Bonn et Berlin), ni deux consulats à Berlin : sans doute serait-il bon que la France maintienne son ambassade à Bonn jusqu'à ce que la question du siège du gouvernement soit réglée. Jusqu'à ce qu'une décision soit prise dans ce domaine, votre délégation estime qu'il faut garder à Berlin un bureau de l'ambassade, qui pourrait être l'ancienne ambassade à Berlin, ce qu'autorise expressément la convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques. Cette solution aurait l'avantage de nous conserver un poste diplomatique dans la capitale allemande.

II - Les entretiens sur les aspects extérieurs de la réunification

Une mission d'information à Berlin en 1990 ne pouvait se contenter d'examiner la situation politique et militaire de la ville de Berlin. Compte tenu des événements, il était impératif qu'elle se penche sur les aspects généraux de la réunification de l'Allemagne.

A propos du terme choisi pour qualifier la fusion des deux Etats allemands, et si l'on parle beaucoup d'unification allemande, votre délégation préfère employer celui de réunification, tout simplement parce que c'est celui qui figure expressément dans les accords de Paris de 1954 :

"2.- En attendant le règlement de paix, les Etats signataires coopéreront en vue d'atteindre, par des moyens pacifiques, leur but commun : une Allemagne réunifiée, dotée d'une constitution libérale et démocratique, telle que celle de la République Fédérale, et intégrée dans la Communauté européenne".

(Art. 7 du protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale).

Par ailleurs, le général de Gaulle déclarait au cours d'une conférence de presse du 25 mars 1959 :

"La réunification des deux fractions en une seule Allemagne, qui serait entièrement libre, nous paraît être le destin normal du peuple allemand, pourvu que celui-ci ne remette pas en cause ses actuelles frontières, à l'ouest, à l'est, au nord et au sud, et qu'il tende à s'intégrer un jour dans une organisation contractuelle de toute l'Europe pour la coopération, la liberté et la paix".

Cette réunification en cours de réalisation a incité votre délégation à s'entretenir avec un certain nombre de personnalités, françaises et allemandes, ainsi qu'avec l'ambassadeur d'URSS.

1) La position soviétique

La mission sénatoriale a été reçue le lundi 2 juillet par le nouvel ambassadeur d'Union soviétique en R.D.A., M. Gennadij Chikine, dans l'ambassade d'URSS, imposant palais construit Unter den Linden dans les années 50, sur une partie de l'emplacement de l'ancienne ambassade. M. Chikine a d'abord exposé la position soviétique sur l'unification allemande :

- droit à la réunification dans un cadre européen, avec comme corollaire la suppression du régime d'occupation ;
- intangibilité des frontières ;
- prise en compte des droits de tous les États ;
- respect des engagements internationaux ;
- création d'un système de sécurité européen, de manière à ce que cette réunification n'ait pas d'incidence négative sur la sécurité de l'URSS, mais qu'au contraire elle soit un facteur positif du développement de l'Europe ; à cet égard, l'ambassadeur a considéré que l'unification allemande était au centre du processus pan-européen vers la "maison commune".

L'unification sera d'ailleurs d'autant plus facile que les négociations Est/Ouest sur le désarmement et sur la CSCE seront plus avancées. Comme il s'agit cependant du processus à long terme, il est nécessaire d'envisager une période transitoire, dont la longueur est justement l'objet des pourparlers actuels. Cette période transitoire aurait l'intérêt, aux yeux de l'ambassadeur, de permettre de vérifier que tout se déroule normalement. C'est pendant cette période transitoire que les troupes soviétiques resteraient en Allemagne.

S'agissant de Berlin cependant, M. Chikine a rappelé la proposition de M. Chevarnadzé du 22 juin, proposition selon laquelle toutes les troupes étrangères devraient quitter Berlin après la réunification, car des troupes étrangères n'ont manifestement pas

leur place dans une ville en passe de devenir la capitale de l'Allemagne.

La mission a interrogé l'ambassadeur d'URSS sur ce qu'il estimait être l'avenir de l'armée est-allemande. Celui-ci a exposé qu'il y avait plusieurs points de vue et que les deux ministres allemands de la défense ne partageaient pas la même opinion sur ce sujet. Si le ministre fédéral, M. Stoltenberg, est partisan d'une armée unique portant l'uniforme de la Bundeswehr, le ministre est-allemand du désarmement et de la défense, M. Eppelmann, parle encore d'une période transitoire pendant laquelle le NVA devrait être autonome et avoir son propre chef d'état-major. M. Chikine a ajouté que cela n'était pas sans références historiques puisque, avant la première guerre mondiale, plusieurs armées ayant un chef d'état-major chacune, coexistaient dans le Reich wilhelminien. Cette question lui apparaît de toute manière comme secondaire, le plus important étant le règlement visant la réduction des forces allemandes dans leur ensemble. Il n'y avait pas pour lui dans ce domaine de discrimination de l'Allemagne. On ne pouvait d'ailleurs pas imposer d'obligations spéciales à l'Allemagne, comme on l'avait fait avec le traité de Versailles. Il fallait en revanche que l'Allemagne s'engage elle-même à certaines obligations.

Quant à l'exigence de "non singularisation" de l'Allemagne, l'ambassadeur d'Union Soviétique a cherché à montrer que les arguments du secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, et du ministre britannique des affaires étrangères, M. Douglas Hurd, n'étaient pas pertinents, puisque de toute manière la République fédérale se trouvait dans une situation spéciale, dans la mesure où elle était l'un des rares Etats où des troupes étrangères se trouvaient stationnées : il y avait donc déjà singularisation. Enfin, la comparaison souvent faite avec le traité de Versailles, donnait à penser que l'on oubliait que la négociation "2 + 4" se déroulait par définition à six et non à quatre, c'est-à-dire reposait sur le principe du consensus.

*

* *

On sait que les événements ont été très vite au cours de l'été. Au cours de la visite du chancelier Kohl en URSS, un accord est conclu le 16 juillet prévoyant le retrait des troupes soviétiques d'Allemagne de l'Est avant la fin de 1994, cependant que les troupes de l'Allemagne unie ne dépasseront pas le chiffre de 370.000 hommes.

Le départ de 380.000 militaires soviétiques (auxquels il convient d'ajouter les familles, soit au total entre 500.000 et 700.000 personnes) ne pouvant s'effectuer facilement, l'Allemagne financera une partie des frais occasionnés par le séjour des troupes soviétiques dans un pays au mark désormais fort et le rapatriement de ces troupes.

Pour ce qui est du surcoût dû à l'introduction du mark occidental, la contribution sera fonction du niveau annuel des troupes, et donc dégressive, et fonction également des sommes versées jusqu'à présent par la R.D.A. (l'Allemagne de l'Est a payé 1,25 milliard de DM au titre du second semestre 1990) (accord du 6 septembre).

Quant au rapatriement, le gouvernement allemand s'est engagé à aider la construction des logements nécessaires aux militaires rapatriés en URSS et la reconversion civile et la formation professionnelle d'une partie de ces militaires.

Au total, les Soviétiques réclamaient 18 milliards de marks à l'Allemagne, qui n'était pas disposée à en payer plus de 7. C'est finalement le chiffre de 12 milliards (plus un prêt sans intérêt de 3 milliards sur quatre ans) qui a été retenu dans l'accord germano-soviétique intervenu le 6 septembre.

Quant à l'accord final de la conférence 2 + 4, chacun sait qu'il a été signé à Moscou le 12 septembre.

2) Le point de vue allemand

Si le point de vue soviétique sur les problèmes posés par la réunification était intéressant, il était essentiel aux yeux de la délégation d'examiner le point de vue allemand, tout particulièrement celui des Allemands de l'Est, moins connu que celui de nos partenaires de Bonn.

A la Chambre du peuple (Volkskammer) de Berlin Est, la mission sénatoriale a rencontré le 28 juin quelques uns de ses homologues des commissions des affaires étrangères et du désarmement et de la défense, notamment M. Harald Schreiber (CDU), président de la commission des affaires étrangères. Ces entretiens ont bien évidemment porté non sur les aspects intérieurs mais sur les aspects externes de l'unification. M. Schreiber a marqué que jusqu'à maintenant le terme d'Europe était, en politique, assimilé en fait à celui d'Europe occidentale, et que les événements qui viennent de se produire obligent à aller plus loin, car ils concernent toute l'Europe. Il est vrai que deux blocs sont toujours opposés : l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie. La disparition de ce dernier, si elle se produit, n'entraînera pas forcément celle de l'OTAN et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de régler l'ensemble des problèmes européens par le biais de la CSCE qui devrait être institutionnalisée. Ce serait le moyen d'éviter que l'URSS ne soit isolée alors qu'au contraire, il est nécessaire de l'aider et cela pour plusieurs raisons. D'une part l'Union Soviétique isolée pourrait être dangereuse car une armée forte et hésitante coexiste avec une économie extrêmement faible et, d'autre part, les développements actuels de l'Europe de l'Est sont à mettre au crédit de M. Gorbatchev.

S'agissant des problèmes militaires, M. Schreiber a tout d'abord insisté sur le fait que l'Allemagne unie ne saurait être neutre, et qu'il était par ailleurs inimaginable que des troupes des pays de l'OTAN stationnent sur le territoire de l'actuelle R.D.A. Il a ensuite évoqué l'inévitabilité du départ des troupes soviétiques, tout en s'interrogeant sur les délais, l'URSS paraissant vouloir maintenir ses troupes plus longtemps que ne le souhaitent les Allemands. Il ne s'agit pas là seulement d'un problème militaire, mais également économique et social : que faire en effet, de ces soldats venant d'Allemagne ? Des problèmes de réinstallation des unités et de

reconversion de certains militaires se poseraient prochainement. Cependant s'il faut aider l'URSS, il ne faut pas se contenter d'accords de crédits qui pourraient être utilisés bien différemment.

Il a enfin abordé le problème de la future armée allemande. Il est, à son avis, insensé de penser qu'il pourrait y avoir deux armées allemandes, celle de l'Ouest intégrée dans l'OTAN et celle de l'Est, à très faibles effectifs, et chargée seulement de la défense territoriale.

*

* *

Au cours de l'entretien que la délégation a eu le jeudi 28 juin avec M. Hans Misselwitz, secrétaire d'Etat parlementaire auprès du ministre des affaires étrangères de R.D.A. et chef de la délégation est-allemande aux négociations 2 + 4, celui-ci a d'abord évoqué les problèmes de l'intégration allemande et communautaire.

La réunification ne fait pas seulement entrer la R.D.A. au sein de la République fédérale, mais également au sein de la Communauté européenne, faisant ainsi de la R.D.A. le premier pays à économie centralisée adhérant à la CEE, même si cette économie se transforme et que le pays n'y sera admis que comme partie de la R.F.A.

Le passage à l'économie de marché est d'ailleurs un des points les plus délicats par les changements de structures qu'il implique pour la R.D.A.

Il a rappelé que l'un des soucis majeurs de son gouvernement était que la future Allemagne réunifiée ne soit pas dotée d'un statut spécial, comme c'était le cas aujourd'hui pour ces deux états allemands, et que l'Allemagne soit incluse dans le futur système de sécurité construit avec elle et non plus contre elle.

Après avoir constaté que la France et l'Allemagne avaient en commun deux atouts pour aller de l'avant, qui sont la défense et l'Europe, M. Misselwitz a abordé la question de l'Europe orientale. Il a insisté pour que non seulement elle ne soit pas oubliée, mais pour qu'au contraire on lui donne des raisons d'espérer en l'avenir. Dans le cas contraire, les habitants de l'Est européen émigreraient et l'on risquerait un jour d'avoir à établir un "mur sur l'Oder" pour stabiliser les flux de populations, ce qui serait tout de même un comble.

Il s'est en conséquence montré partisan d'une coopération avec les différents pays de l'ex-bloc de l'Est, même si les résultats à en attendre doivent être faibles dans un premier temps.

Il s'est enfin prononcé en faveur de l'établissement d'un cadre institutionnel permettant à l'ensemble des pays européens de se rencontrer, reprenant ainsi la proposition conjointe du 12 juin de la R.D.A., de la Tchécoslovaquie et de la Pologne sur l'institutionnalisation de la CSCE. Un tel cadre est à son avis d'autant plus nécessaire que, dans le cas contraire, un vide se créerait si les pays baltes, voire l'Ukraine, devenaient indépendants, ce qui ne manquerait pas de déstabiliser l'URSS, ce qu'il faut à tout prix éviter.

*

* *

On voit ainsi que c'est une véritable révolution qui s'est produite en Allemagne à l'automne et que les temps où M. Erich Honecker, secrétaire général du SED et président du conseil d'Etat de R.D.A., déclarait que "la division de l'Allemagne est un véritable bonheur pour l'humanité" (c'était en janvier 1986) est vraiment passé.

Les interlocuteurs ouest-allemands de la mission sénatoriale n'ont pas montré de désaccord sur le fond avec leurs compatriotes de l'Est. Les seules différences peuvent se trouver quant

à l'appréciation de l'aide à apporter à l'URSS et au concept de sécurité qui doit prévaloir désormais en Europe.

C'est ainsi que lors de l'entrevue avec l'ancien maire gouverneur de Berlin, M. Diepgen, celui-ci a déclaré à votre délégation qu'il fallait rejeter l'idée selon laquelle la politique militaire devenait superflue. D'abord parce qu'une menace n'existait pas seulement à l'Est, mais également ailleurs, ensuite parce que l'URSS restera de toute manière une superpuissance, dont personne ne peut dire ce qu'elle deviendra dans les années à venir. Même si la puissance militaire soviétique peut être considérée comme un peu moins grande, et si les "délais d'alerte" sont quelque peu allongés, une politique de sécurité est toujours nécessaire.

En ce qui concerne l'Alliance atlantique, M. Diepgen a rappelé qu'elle n'avait jamais été seulement qu'une alliance militaire, comme le prouvait d'ailleurs le rapport Harmel. Il n'est donc pas nécessaire de modifier les fondements de l'OTAN, il suffit de mettre l'accent davantage sur le côté politique que sur le côté militaire.

*

* *

Pour achever l'examen de la vision allemande de la réunification, la mission sénatoriale voudrait citer ce que déclarait le président fédéral, M. Richard von Weizsaecker, dans le journal "Die Welt" le 23 mars dernier :

"Il ne faut jamais perdre de vue que tout ce qui a conduit au redémarrage de l'Allemagne et à son retour sur la scène internationale, dépend essentiellement de l'entente franco-allemande. Il faut (...) que nous réalisons qu'avec l'unité de l'Allemagne, les Français renoncent à des droits et à des responsabilités. Ils ne doivent pas en éprouver l'impression que cela diminue leur influence et la qualité de l'entente. Non seulement nous sommes et demeurons liés d'amitié, mais encore nous sommes tributaires l'un de l'autre de façon vitale".

3) Le point de vue français

La vision française de l'unification allemande est trop connue pour que votre délégation souhaite la reprendre dans ce rapport. Elle souhaite cependant résumer ici l'excellent exposé qu'en a fait devant elle le général Cann, chef du gouvernement militaire de Berlin, et qui va bien au-delà de la seule question allemande. Il a d'abord rappelé quels avaient été les cinq accélérateurs de l'histoire : la perestroïka de M. Gorbatchev, le coup de ciseau donné par la Hongrie au rideau de fer le 2 mai 1990, les réactions est-allemandes hostiles au départ des habitants de R.D.A., réactions contrées par M. Gorbatchev à Berlin le 6 octobre, le rôle de ceux que l'on appelle en Allemagne les "Hierbleiber", c'est-à-dire ceux qui ont préféré rester en R.D.A. et agir, plutôt que de passer à l'Ouest -et notamment le rôle des églises- et enfin le rôle peu connu, mais essentiel de la circulation d'informations "sous le manteau", notamment par le biais de cassettes vidéo.

Le général Cann a ensuite évoqué plusieurs problèmes :

- les réfugiés et les minorités allemandes,
- les frontières actuelles en Europe centrale et orientale,
- l'évolution du pacte de Varsovie et de l'armée rouge,
- l'accélération de la réunification allemande.

S'agissant des réfugiés, il a distingué trois catégories : les Allemands de l'Est, qui sont les Uebersiedler, et qui ont *ab principio* la nationalité allemande, les Aussiedler, qui sont les étrangers de souche allemande (on estime qu'il y en a encore quatre millions dans les pays de l'Est, dont deux millions en URSS et un million en Pologne) et enfin les demandeurs d'asile, 10.000 en 1989. Si la France a connu de nombreux problèmes d'adaptation avec les pieds-noirs, qui n'étaient qu'un million, que dire de la R.F.A. qui a accueilli 10 millions de réfugiés allemands ou d'origine allemande depuis la fin de la guerre !

L'épineux problème des frontières en Europe centrale et orientale a vivement retenu l'attention de la mission sénatoriale. Le général Cann a fait le compte des différents déplacements de frontières de 1945 : ils se montent aux trois-quarts du territoire français ! La Pologne ayant perdu l'équivalent en superficie de 22 fois l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne 14, la Roumanie environ la Bretagne (avec la Moldavie), la Tchécoslovaquie ayant concédé la Ruthénie, etc.

Si les frontières de 1919 n'étaient, dans l'ensemble, guère satisfaisantes, celles de 1945 ne l'étaient pas non plus, et ce n'est que par la présence, l'omniprésence même, des Soviétiques à l'Est de l'Europe qu'elles ont pu être maintenues. Il est plus que probable que ces questions vont resurgir, et votre délégation fait siens les propos du général Cann d'autant que les problèmes de minorités et de nationalités réapparaissent. Ce qui montre à quel point il est nécessaire que l'Europe soit plus grande, afin de surmonter ces problèmes de minorités.

Quant au pacte de Varsovie, s'il n'existe plus dans sa consistance tactique et sa prétention stratégique, la raison en est simple. Autant l'Alliance atlantique est un club -il suffit de considérer la position particulière de la France pour s'en persuader-, autant le pacte de Varsovie a toujours été très monolithique. Comme il était de surcroît l'expression militaire de l'internationale communiste, il est facile de comprendre qu'il s'effondre à l'heure où ces deux notions disparaissent.

Pour ce qui est de l'unification allemande, point n'est besoin d'insister sur l'évolution et l'accélération du phénomène depuis un an et demi. Il suffit de rappeler qu'à la mi-novembre l'ensemble des capitales estimaient encore que la question allemande n'était pas à l'ordre du jour, et qu'elles pensaient toutes le contraire -sauf Moscou- deux semaines plus tard ! Votre délégation ne reviendra pas dans ce chapitre sur les péripéties de la question depuis un an. Elle a préféré récapituler, dans une annexe, la chronologie des événements depuis le printemps 1989 (Annexe IV).

*

* *

En terminant ce chapitre, votre délégation voudrait retenir quelques-uns des termes de la déclaration commune de MM. Kohl et Mitterrand faite à Munich à l'issue du dernier sommet franco-allemand tenu avant la réunification allemande, le 18 septembre 1990 :

"L'accomplissement de l'unité allemande, que nous saluons en commun, donne à notre coopération, qui, dès le départ, s'était fixé pour objectif de faire avancer ensemble l'oeuvre d'unification européenne dans tous les domaines, une nouvelle portée et de plus larges horizons (...).

"Nos deux pays continueront d'être le moteur de la construction européenne. Notre objectif est l'union européenne comme base solide de l'unité de l'Europe dans son ensemble (...).

"La République fédérale d'Allemagne remercie la France pour la solidarité qu'elle a manifestée en vue d'assurer sa liberté pendant les quarante dernières années, notamment par le stationnement de ses forces armées.

"Le chancelier fédéral a insisté sur le fait que des soldats français resteraient les bienvenus en Allemagne".

*

* *

CONCLUSION

Au terme de ce rapport d'information, votre délégation voudrait formuler quelques observations.

Elle a d'abord conscience de s'être trouvée à Berlin à un moment crucial de la réunification allemande. Ce n'était certes ni le 9 novembre 1989, ni le 3 octobre 1990, mais cette date du 2 juillet 1990 marquait tout de même la mise en oeuvre pratique de la "première tranche" de l'unification de deux systèmes que tout avait opposés pendant 40 ans.

Elle note ensuite que si la conclusion du traité 2 + 4 constitue pour l'Allemagne un indéniable progrès et l'aboutissement d'un rêve de 40 ans, elle représente aussi un sacrifice. Juridiquement en effet, le Reich allemand dans ses frontières de 1937 continuait à exister et tant qu'il n'y avait pas de traité de paix, la question allemande n'était pas close. C'est sans doute une des raisons qui peuvent expliquer que le chancelier Adenauer, dans les années 50, ait toujours refusé la réunification des seuls deux Etats allemands que proposaient les Soviétiques. A cela s'ajoute que la nouvelle frontière germano-polonaise, reconnue par la nouvelle Allemagne, n'est pas tout à fait celle fixée par les alliés : dès juillet 1945 en effet, les Soviétiques ont transféré à la Pologne le port de Stettin et sa région, soit un territoire grand comme le Luxembourg, qui se trouve sur la rive gauche de l'Oder. Cette situation, reconnue par la R.D.A. dès 1950, ne l'avait été par la R.F.A. que par le traité entre la R.F.A. et la Pologne de 1970, sous réserve pour cette dernière de la solution définitive qui serait apportée au problème allemand. Ce n'est que le 21 juin dernier que les deux Allemagnes reconnaissent définitivement la frontière entre la Pologne et la R.D.A. comme frontière germano-polonaise (voir le texte de la déclaration allemande en annexe III).

Votre délégation ne partage pas les peurs, exprimées ici ou là, quant aux risques de neutralisation de l'Allemagne ou de création d'un nouvel axe germano-soviétique. L'Allemagne unie et réunifiée restera ancrée à l'Ouest, non seulement car elle y a l'immense majorité de ses intérêts économiques, mais aussi car la

solidarité occidentale, née après la guerre, n'a fait que s'approfondir depuis pour devenir une réalité à la fois politique et sociologique.

Elle ne partage pas non plus la crainte de voir l'Allemagne prendre un poids trop important dans la Communauté européenne, ne serait-ce que parce que l'Allemagne réunifiée pèse moins dans la Communauté des Douze de 1990 que ne pesait la République fédérale dans le marché commun à Six de 1957.

Maintenant que l'Allemagne réunifiée acquiert, par les accords 2 + 4, l'égalité des droits, il paraît souhaitable à la mission sénatoriale que les articles discriminatoires de la Charte des Nations Unies (articles 53 et 107) et du traité de Bruxelles soient supprimés.

S'agissant de la situation militaire à l'Est de l'Europe, les troupes soviétiques auront reculé d'environ 1.000 km (du saillant de Thuringe à Brest-Litovsk) en quelques années. Il ne faudrait pas que dans ce que l'on appelait les pays de l'Est, se crée un vide stratégique, car la stratégie, comme la nature, a horreur du vide. Il faut renforcer le pilier européen de l'Alliance et votre délégation estime que le couple franco-allemand devrait être le fondement de ce pilier.

Les relations franco-allemandes restent nécessaire, pour chacun des deux partenaires comme pour l'ensemble de l'Europe. Votre délégation fait sienne à ce propos une proposition qu'a émise devant elle le général Cann : créer une seconde brigade franco-allemande, la première étant stationnée autour de Berlin, la nouvelle autour de Paris.

Enfin, votre délégation ne peut clore ce rapport sans remarquer que si les Douze faisaient le quart pour l'Europe de ce que fait l'Allemagne pour son unité, l'union européenne serait proche.

ANNEXE I

**LE BUDGET DES FRAIS D'OCCUPATION ET DES
DÉPENSES IMPOSÉES (FODI)**

Ce budget, illustration très significative du maintien à Berlin d'un régime politique particulier au delà du 5 mai 1955 -date à laquelle la République fédérale a recouvré sa souveraineté-, présente une double originalité tenant à la fois

- à l'origine des fonds qui l'alimentent ;
- à son contenu, aussi bien quant au montant que quant à la nature des dépenses qu'il est destiné à couvrir.

Le système budgétaire, financier et administratif mis en place au moment de l'occupation de l'ensemble de l'Allemagne a subsisté à Berlin et ce sont, encore aujourd'hui, des fonds d'origine allemande qui, globalement, alimentent les dépenses que la France et ses alliés exposent à Berlin.

Le budget métropolitain n'intervient que pour couvrir, d'une part, une partie des rémunérations allouées aux personnels civils et militaires français en service à Berlin, d'autre part, les dépenses d'armement correspondant à l'équipement normal des troupes françaises métropolitaines.

Le gouvernement de la République fédérale fait face aux frais d'occupation, par l'intermédiaire des services du Sénat de Berlin, au moyen d'un double mécanisme qui consiste :

- d'une part, à faire régler directement par les caisses allemandes les créanciers des services alliés : ce mode de règlement intéresse près de 95% du montant total du budget. C'est dire que l'essentiel des frais d'occupation ne transite en aucune façon par le Trésor français.

D'autre part, à verser chaque mois, en espèces au Trésor français (Paierie générale de France en Allemagne), sur une base forfaitaire, les fonds en DM destinés à couvrir les dépenses que les autorités françaises ne souhaitent pas faire transiter par les caisses allemandes. Ce sont alors les caisses françaises qui, au moyen d'un circuit comptable normal, assurent directement le règlement de ces dépenses.

Il en résulte un certain nombre de règles et de pratiques en fonction desquelles sont assurés la préparation, l'exécution et le contrôle du budget d'occupation.

Le budget des frais d'occupation est préparé par la direction des services administratifs et financiers du GMB qui centralise, examine et met en forme les propositions annuelles de dépenses présentées par l'ensemble des services civils et militaires.

Les propositions ainsi mises au point après un premier arbitrage interne sont adressées au ministère des affaires étrangères qui les étudie en liaison avec le contrôleur général des armées et le contrôleur financier chargés de l'approbation du budget d'occupation.

Elles sont définitivement arrêtées au cours d'une réunion organisée traditionnellement à Berlin, en présence des représentants des trois ministères de tutelle (affaires étrangères, défense nationale, finances) et d'un représentant de l'ambassade de France en R.F.A., puis transmises à cette ambassade ainsi qu'à la Kommandatura interalliée de Berlin.

Traditionnellement c'est l'ambassade de France qui remet aux autorités allemandes le budget tripartite de Berlin, les trois puissances s'étant engagées à consulter le gouvernement fédéral avant d'établir ce budget.

Cette consultation, plus ou moins formelle dans les années 50 et 60, est devenue au fil des ans plus contradictoire, les services fédéraux se montrant quelque peu critiques à l'égard des propositions budgétaires des alliés.

On a même vu en janvier 1986 un député de la diète fédérale demandant au gouvernement des comptes sur l'utilisation du chapitre 3502 qui retrace ces opérations. Moins que le poids financier du FODI -encore qu'il ne soit pas négligeable-, c'est plus le fait de leur augmentation plus rapide que l'inflation et la part d'humiliation symbolique que représente le FODI qui sont parfois la cause d'une certaine grogne outre-Rhin.

Quant au montant du FODI, il était de 198 millions de DM pour la France en 1974, plus de 200 millions en 1980. Cette même année 1980, il représentait 1 milliard pour l'ensemble des trois alliés, 1,3 milliard en 1985 (dont 300 millions pour la France) pour aboutir à 1,51 milliard en 1990.

ANNEXE II

L'ORGANISATION LIVE OAK

Afin de préparer la défense de Berlin, les alliés ont élaboré "toute une série de réponses actives, ayant pour but de démontrer leur détermination et d'opposer graduellement la force à la force. L'élément central de la riposte alliée est représenté par une organisation spécifique, Live Oak, dont le champ d'action dépasse Berlin.

"Il s'agit d'une structure diplomatique et militaire mise sur pied à la fin des années 50 en liaison avec la montée de la crise qui devait culminer en 1961 avec l'instauration du mur. L'Organisation est placée sous l'autorité d'un groupe d'ambassadeurs accrédités à Washington, le "Washington Ambassadorial Group" ou WAG, composé des ambassadeurs britannique, ouest-allemand et français sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat américain aux Affaires européennes. La mission du WAG est de définir et de coordonner toutes les mesures nécessaires à la résolution d'une crise. L'unanimité est de règle dans la prise de décision. Une deuxième instance siège à Bonn, le "groupe de Bonn", composée des ambassadeurs des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de France et d'un représentant du ministère des Affaires étrangères ouest-allemand. Ce groupe, en liaison avec les commandements alliés à Berlin, a pour mission de suivre la situation, de conseiller le WAG et d'agir auprès du commandement militaire de Live Oak chargé de la mise en oeuvre des directives du WAG.

"Le commandement de Live Oak est assuré par le général commandant suprême allié en Europe et commandant en chef les forces américaines en Europe. Ses attributions au titre de Live Oak sont cependant totalement distinctes de celles relevant du commandement intégré de l'OTAN, ce qui ne présente ainsi aucune incompatibilité avec la position française, et, à cet effet, il dispose d'un état-major particulier dans lequel se trouve un officier général français.

"Un comité naval siège également auprès du WAG, réunissant des représentants français, ouest-allemands, britanniques et américains, chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre de contre-mesures navales. Il y a lieu de souligner que c'est dans ce seul domaine naval qu'est prévue une participation militaire ouest-allemande, tandis que les contre-mesures aériennes et terrestres sont du ressort exclusif des forces américaines, britanniques et françaises.

"Le but de Live Oak est de maintenir ou de rétablir les accès à Berlin. A cet effet, toute une série de contre-mesures sont planifiées selon une gradation dans l'usage de la force. Cependant, la situation géographique de Berlin, enclavée en RDA, présente une infériorité militaire occidentale face à la puissance de l'Est. Les Soviétiques n'auraient pas à modifier leur dispositif, ou très peu, pour s'opposer aux Occidentaux, et pourraient compliquer la réaction militaire occidentale facilement, par exemple par des champs de mines barrant l'axe de l'autoroute Helmstedt-Berlin.

"Devant ce déséquilibre, une rétorsion navale pourrait être entreprise et le signal que constitue cet avertissement n'échapperait pas aux Soviétiques. Il s'agit d'une application de la stratégie d'escalade horizontale dans le cadre du concept de dissuasion élaboré par les Américains : le but est de riposter à une agression non nécessairement où elle s'est produite, mais sur un point faible de l'agresseur. Faut-il encore en avoir les moyens ! Or, dans le domaine naval, les Soviétiques sont contraints de consentir à une infériorité générale face aux marines occidentales, bien qu'ils aient fait des efforts considérables dans la réalisation d'une marine à vocation mondiale.

"La mise en oeuvre de Live Oak atteignant un niveau planétaire, aux actions diplomatiques et militaires se superpose une bataille médiatique dont l'enjeu est de faire comprendre la réalité des choses à l'opinion publique des pays de l'Alliance atlantique et du monde. C'est pourquoi, dans le cadre de Live Oak, sont prévues des cellules nationales de presse écrite et parlée aux fins d'une information correcte et d'une parade contre la désinformation qui ne manquerait pas d'être engagée".

Henri Paris : Berlin, symbole et enjeu stratégique
(Défense nationale, novembre 1987)

ANNEXE III

Résolution de la Diète fédérale et de la Chambre du peuple en date du 21 juin 1990 concernant la frontière avec la Pologne

Le Bundestag allemand

- conscient de sa responsabilité devant l'histoire allemande et européenne,
- fermement déterminé à participer au parachèvement de l'unité et de la liberté de l'Allemagne par libre autodétermination afin que l'Allemagne contribue à la paix et à la liberté dans le monde en tant que membre à part entière d'une Europe unie fondée sur le droit et les droits de l'homme,
- soucieux d'apporter grâce à l'unité allemande une contribution à la construction d'un ordre de paix européen dans lequel les frontières ne séparent plus et qui garantit à tous les peuples européens une coexistence empreinte de confiance et une vaste coopération au bénéfice de tous ainsi que la pérennité de la paix, de la liberté et de la stabilité,
- conscient que les crimes commis par les Allemands et au nom des Allemands ont infligé de terribles souffrances au peuple polonais,
- conscient que des millions d'Allemands expulsés de leur terre d'origine ont subi une grande injustice,
- souhaitant qu'en se souvenant des chapitres tragiques et douloureux de l'histoire, l'Allemagne unie, elle aussi, et la République de Pologne continuent de poursuivre systématiquement l'entente et la réconciliation entre les Allemands et les Polonais, développent des relations porteuses d'avenir et constituent ainsi un modèle de bon voisinage,
- convaincu que l'engagement de la jeune génération revêt une signification particulière dans la réconciliation des deux peuples,
- espérant que la Chambre du peuple de la R.D.A. librement élue adopte une résolution de même teneur,

exprime sa volonté de voir le tracé de la frontière entre l'Allemagne unie et la République de Pologne définitivement confirmé par un traité de droit international comme suit :

Le tracé de la frontière entre l'Allemagne unie et la République de Pologne sera celui qui est fixé par "l'Accord entre la République démocratique allemande et la République polonaise relatif à la délimitation de la frontière d'Etat établie et existante entre l'Allemagne et la Pologne", signé le 6 juillet 1950, et des conventions relatives à son exécution ou destinées à le compléter (Traité entre la République démocratique allemande et la République populaire de Pologne sur la délimitation des zones maritimes dans la baie de l'Oder en date du 22 mai 1989 ; Acte constatant l'exécution des travaux de délimitation de la frontière d'Etat entre l'Allemagne et la Pologne en date du 27 janvier 1951) ainsi que du "Traité conclu entre la République fédérale d'Allemagne et la République populaire de Pologne sur les fondements de la normalisation de leurs relations mutuelles", signé le 7 décembre 1970.

Les deux parties réaffirment l'inviolabilité de leur frontière existante pour le présent et l'avenir, et s'engagent réciproquement au respect sans restriction de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

Les deux parties déclarent n'avoir l'une envers l'autre aucune prétention territoriale et qu'elles n'en élèveront pas à l'avenir.

Le Gouvernement fédéral est invité à communiquer formellement cette résolution à la République de Pologne comme étant aussi l'expression de sa propre volonté.

(La Chambre du peuple de R.D.A. a adopté le 21 juin une résolution identique).

ANNEXE IV

CHRONOLOGIE DE LA QUESTION ALLEMANDE

1989

- 2 mai - La Hongrie annonce le démantèlement progressif du rideau de fer le long de la frontière autrichienne.

- 2 août **Berlin** - L'URSS propose des négociations sur l'"Initiative de Berlin" (discours du président Reagan à Berlin, le 12 juin 1987, aide-mémoire occidental le 29 décembre 1987, réponse soviétique évasive le 15 septembre 1988).

- 3 août - Devant la recrudescence des passages clandestins à la frontière austro-hongroise, le ministre ouest allemand des affaires interallemandes met en garde les Allemands de l'Est contre les tentatives de fuite à l'Ouest.

- 8 août - Fermeture de la Représentation permanente de la R.F.A. à Berlin-Est (problème des réfugiés de R.D.A., exode par la Hongrie et l'Autriche). Les ambassades ouest-allemandes à Budapest (le 13 août) et Prague (le 23 août) sont temporairement fermées pour la même raison.

- 19 août - A Sopron (Hongrie) un demi-millier d'Allemands de l'Est profitent d'un pique-nique d'amitié austro-hongrois pour passer en Autriche. Cette ville devient pendant quelques jours la dernière station avant l'Occident pour des milliers d'Allemands qui attendent la nuit pour franchir la "frontière verte". Ils abandonnent sur place voitures et bagages.

- 11 septembre - La Hongrie laisse partir vers "le pays de leur choix" des milliers de réfugiés de R.D.A. Exode également à partir de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Le chancelier Helmut Kohl remercie "de tout coeur" le gouvernement hongrois.

- 13 septembre - Malgré la tension entre les gouvernements hongrois et est-allemand, le gouvernement de Budapest déclare que l'ouverture de la frontière avec l'Autriche est "définitive".

- 25 septembre - Des milliers de personnes manifestent à Leipzig pour exiger des réformes politiques.

- 1er octobre - Près de huit mille réfugiés est-allemands venant de Prague et de Varsovie arrivent en RFA, à bord des "trains de la liberté". Un accord entre Bonn et Berlin-Est avait été conclu à New-York en marge de l'assemblée générale de l'ONU au cours d'un entretien entre le chef de la diplomatie ouest-allemande, M. Hans-Dietrich Genscher, et son homologue de RDA, M. Oskar Fischer.

- 3 octobre - La RDA décide l'obligation de visa pour se rendre en Tchécoslovaquie. Berlin-Est donne par ailleurs son accord à l'émigration des quelque 10 000 réfugiés de Prague et de Varsovie.

- 5 octobre - Arrivées de huit nouveaux trains de réfugiés en Bavière. Au total, depuis le mois de mai, plus de 40 000 citoyens est-allemands ont immigré "illégalement" vers la RFA.

- 6-7 octobre - A l'occasion du 40e anniversaire de la R.D.A., M. Gorbatchev est à Berlin. Il encourage les partisans des réformes tout en réaffirmant son attachement au statu quo.

Manifestations d'opposants à Berlin-Est et dans plusieurs villes de R.D.A.

- 7-8 octobre - Des manifestations sont sévèrement réprimées, surtout à Berlin-Est.

- 9 octobre - Lors de la traditionnelle manifestation du lundi à Leipzig (100 000 manifestants réclament plus de démocratie), les forces de l'ordre n'interviennent pas.

- 16 octobre - La manifestation du lundi à Leipzig réunit 150 000 personnes.

- 18 octobre - Erich Honecker, 77 ans, est contraint de renoncer à toutes ses fonctions après 18 ans de pouvoir. Il est remplacé à la tête du SED par Egon Krenz, 52 ans, considéré comme son dauphin. Les manifestations pour la réforme du régime se poursuivent. Hans Modrow (SED) devient chef du gouvernement.

- 23 et 30 octobre - A Leipzig, 300 000 manifestants réclament des élections libres et "la démocratie, maintenant!".

- 24 octobre - M. Egon Krenz est élu président de la République, et cumule donc les fonctions de chef d'Etat et de secrétaire général du parti communiste.

- 27 octobre - Amnistie en RDA pour les émigrants et pour les manifestants arrêtés.

- 1er-3 novembre - Réouverture de la frontière avec la Tchécoslovaquie et reprise de l'exode des Allemands de l'Est. Dès le 3 novembre, 10 000 Allemands de l'Est par jour rejoignent la R.F.A. par la Tchécoslovaquie.

Démissions du chef du syndicat unique (FDGB), M. Harry Tisch, remplacé par Mme Annelise Kimmel, de Mme Margot Honecker, ministre de l'éducation, et des présidents des partis satellites du SED, membres de la coalition officielle (M. Gerald Goetting, président du parti chrétien-démocrate, et M. Heinrich Homann, président du parti national-démocrate-NDPD).

- 4-7 novembre - Le 4, à Berlin-Est, et le 6, à Leipzig, des manifestations, favorables aux changements, rassemblent un million et 300 000 personnes.

Sous la pression de la rue, le gouvernement démissionne, le 7.

- 8 novembre - Dès l'ouverture du plenum du comité central du SED, le bureau politique, démissionnaire, est profondément renouvelé. Le nouveau bureau politique compte quatre nouveaux membres sur onze.

M. Hans Modrow, réformateur, chef du Parti à Dresde, est chargé de former le gouvernement.

- 9 novembre Berlin - Les autorités de R.D.A. décident l'ouverture des frontières : nuits d'allégresse à Berlin où des milliers de Berlinois de l'Est franchissent le mur.

Le week-end des 11 et 12, deux millions de Berlinois et d'Allemands de l'Est se rendent à l'Ouest (trois millions les 18 et 19).

- 10 novembre - Le parti communiste est-allemand (SED) annonce des élections "libres et secrètes".

Le chancelier Kohl interrompt son voyage officiel en Pologne et mène des entretiens, conjointement avec d'autres hommes politiques, avec les Berlinois devant l'hôtel de ville de Schoeneberg et l'église du Souvenir.

- 13 novembre - M. Hans Modrow est élu chef du gouvernement par la Chambre du peuple.

- 17 novembre - Présentation du gouvernement Modrow : onze sièges sur 28 appartiennent aux quatre partis associés au SED dans la coalition officielle ou Bloc national (CDU : parti chrétien-démocrate, LDPD : parti démocrate-libéral, NDPD : parti national-démocrate, et DBD : parti paysan).

Dans le gouvernement précédent, ces partis détenaient quatre sièges sur quarante-deux.

Le parti communiste s'oriente donc vers une stratégie de multipartisme appuyée sur les quatre formations qui lui sont traditionnellement associées au sein du Bloc national. Cette politique pose donc le problème de la crédibilité de partis qui ont toujours été considérés comme des satellites du SED.

- 20 novembre - 200 000 manifestants, réunis à Leipzig, scandent des slogans favorables à la réunification allemande.

- 20-24 novembre - Dans des interviews données à la presse, Mme Thatcher et M. Mitterrand estiment que la question allemande n'est pas à l'ordre du jour.

- 28 novembre - Plan en dix points du chancelier Helmut Kohl pour la réunification allemande.

- 1er décembre - A l'unanimité, la Chambre du peuple condamne l'intervention, en 1968, des troupes du Pacte de Varsovie contre le "Printemps de Prague".

Le Parlement est-allemand amende la Constitution et supprime toute référence au "rôle dirigeant de la classe ouvrière et de son parti marxiste-léniniste" (à l'unanimité moins cinq abstentions).

- 3 décembre - La direction du SED (bureau politique et comité central) démissionne après que des révélations sur les abus de pouvoir et les privilèges de l'élite sous E. Honecker ont provoqué la colère populaire. Douze anciens dirigeants, dont E. Honecker et Willi Stoph, sont exclus du parti.

- 4 décembre - Sommet de l'OTAN à Bruxelles : le président Bush donne des informations sur sa rencontre avec le président Gorbatchev, dont la question allemande a été le thème-clé.

- 6 décembre - M. Egon Krenz, démissionnaire, est remplacé par M. Manfred Gerlach (LDPD) à la tête de l'Etat est-allemand.

- 7 décembre - Première réunion de tous les partis autour d'une "table ronde". La date des premières élections libres est fixée au 6 mai 1990.

- 8 décembre - Le congrès du SED abandonne le nom du Parti socialiste unifié d'Allemagne et accepte le multipartisme.

- 8-9 décembre - Conseil européen à Strasbourg : les chefs d'Etat et de gouvernement déclarent que l'unification de l'Allemagne devra s'effectuer en accord avec l'Acte final d'Helsinki et être insérée dans le processus d'intégration européenne.

- 9 décembre - La direction et les statuts de l'ex-SED sont complètement restructurés. M. Gregor Gysi, partisan de la "démocratie radicale", est élu président.

Le comité central devient un comité directeur (Vorstand) d'une centaine de membres. Les structures du parti, réaménagées, ne comprennent plus ni bureau politique, ni secrétaire général.

Le conseil européen de Strasbourg se déclare favorable au principe de la réunification de l'Allemagne.

- 11 décembre **Berlin** - Réunion des ambassadeurs des quatre puissances à la demande des Soviétiques (pour la première fois depuis 1971).

16-18 décembre - A Budapest, le chancelier fédéral Kohl fait l'éloge de la politique de réformes hongroise, qui a été le préalable à la révolution pacifique en RDA.

- 19-20 décembre - A l'occasion de la rencontre à Dresde du chancelier Kohl et de M. H. Modrow, les deux pays s'engagent sur la voie d'une "communauté contractuelle".

- 20-22 décembre - Visite de M. François Mitterrand à Berlin-Est.

- 22 décembre - Ouverture de la Porte de Brandebourg, symbole de la division de l'Allemagne, en présence des maires des deux Berlin et des deux chefs de gouvernements, MM. Modrow et Kohl.

- 24 décembre - Abolition du visa obligatoire et du change obligatoire pour les voyageurs de la République fédérale d'Allemagne et de Berlin-Ouest se rendant en RDA.

1990

- 11 janvier - M. Hans Modrow déclare que "l'union de la RDA et de la RFA n'est pas à l'ordre du jour".

- 12 janvier - Sous la pression populaire et parlementaire, M. Modrow annonce qu'il renonce à former de nouvelles forces de sécurité d'Etat.

Le SED admet que les formations politiques est-allemandes reçoivent une aide financière des partis politiques d'Allemagne fédérale.

- 14 janvier - Première conférence du parti social-démocrate, qui prend le nom de SPD et devient ainsi l'homologue du parti social-démocrate ouest-allemand.

- 15 janvier Berlin-Est - Le siège de l'ancienne police politique, la Stasi (Staatssicherheit), est mis à sac.

- 21 janvier - Une commission d'arbitrage, constituée au sein de l'ex-SED exclut des rangs du Parti quatorze anciens dirigeants (parmi lesquels M. Egon Krenz, chef de l'Etat du 26 octobre au 6 décembre 1989), envisage la constitution d'un congrès extraordinaire pour décider du nom du successeur du SED (on avance le nom de PDS : parti du socialisme-démocratique), et décide que le successeur du SED ne sera plus symbolisé par la poignée de main historique du KPD et du SPD, partis dont la fusion avait donné naissance au SED en avril 1946. La plate-forme "socialisme démocratique" de l'ex-SED, réunie à Dresde, constate que le parti "met en danger la gauche est-allemande".

- 22 janvier - M. Hans Modrow propose à l'opposition de participer à un gouvernement d'union nationale.

- 25 janvier - Le Premier ministre Hans Modrow se rallie officiellement à l'économie de marché, à l'appel aux capitaux étrangers et au principe de la libre entreprise.

Reprochant à M. Modrow de ne pas choisir entre son appartenance au Parti et ses fonctions gouvernementales, le parti chrétien-démocrate se retire du gouvernement.

- 26 janvier - L'opposition accepte de participer à un gouvernement de coalition.

- 28 janvier - A l'issue d'une table ronde, la date des élections libres est avancée au 18 mars.

Un gouvernement de coalition sera chargé de gérer la transition jusqu'aux élections. Il s'agit du premier gouvernement à majorité non communiste de l'histoire de la RDA. Chacun des huit partis ou mouvements d'opposition représenté à la table ronde y détiendra un siège (sans portefeuille) de ministre : les huit nouveaux ministres s'ajouteront aux 27 membres du gouvernement sortant. Le gouvernement de transition comprendra donc 35 ministres, dont 16 membres de l'ex-SED.

La CDU revient sur sa décision du 25 janvier 1990 et accepte de participer au gouvernement "de responsabilité nationale".

- 29 janvier - Arrestation de M. Erich Honecker, libéré le 30 janvier.

- 30 janvier - Recevant à Moscou M. Modrow, M. Gorbatchev accepte l'idée de l'unification des deux états allemands en reconnaissant son caractère inéluctable.

- 1er février - M. Hans Modrow prenant en compte l'impatience de la population est-allemande, se rallie à l'idée de réunification de l'Allemagne et présente un plan en quatre étapes, fondé sur la neutralisation de l'Allemagne..

- 5 février - La Chambre du peuple décide d'interdire toute activité du parti d'extrême droite ouest-allemand (les Républicains de M. Shönhuber) en RDA, jusqu'au vote par la nouvelle chambre d'une loi sur les partis politiques.

Manifestation traditionnelle à Leipzig, sur des mots d'ordre anticomunistes et favorables à la réunification.

M. Hans Modrow présente à la Chambre du peuple son "gouvernement de responsabilité nationale". Le PDS (ex-SED) n'a plus que 16 ministres sur 35.

Constitution, à Berlin-Ouest, de l'Alliance pour l'Allemagne (conservateur).

- 6 février - Le chancelier Kohl propose la réalisation rapide de l'union économique et monétaire.

- 10 février - M. Gorbatchev, recevant à Moscou M. Kohl, lui confirme que l'URSS accepte que les deux Etats allemands décident librement de la forme, du calendrier et des modalités de leur unification. Mais il précise, le 12, dans un message de M. Modrow, que "le maintien d'une Allemagne unie dans la structure de l'OTAN ne peut être accepté".

Réunion "ciel ouvert" à Ottawa, entre les pays du Pacte de Varsovie et de l'OTAN. Les quatre et les deux états allemands décident de

réunir une conférence "Deux plus quatre" sur les aspects externes de la réunification allemande.

- 13 février - Sommet interallemand de Bonn : une commission chargée d'élaborer un projet d'union monétaire entre les deux Allemagne est créée.

- 20 février - M. Kohl tient son premier meeting électoral en RDA, à Erfurt.

- 6 mars - Le chancelier Kohl (chrétien démocrate) et son ministre des affaires étrangères, M. Genscher (libéral), mettent fin à leur désaccord sur la question de la frontière Oder-Neisse avec la Pologne, dont l'inviolabilité est reconnue, le 8, par le Bundestag, à l'unanimité moins cinq abstentions.

- 8 mars - Pour la première fois depuis la guerre, les trois puissances occidentales acceptent que des avions ouest et est-allemands survolent la frontière interallemande.

- 9 mars - MM. Jaruzelski et Mazowiecki, chef de l'Etat et premier ministre polonais, reçoivent à Paris le soutien de la France sur la question de la frontière germano-polonaise. M. Mitterrand souhaite qu'un "acte juridique international" garantisse l'intangibilité de cette frontière avant l'unification allemande.

- 14 mars - Première réunion à Bonn de la conférence dite "2 + 4" (RDA, RFA + Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS) sur les aspects internationaux de l'unification allemande. Les participants acceptent la demande de la Pologne d'être associée aux travaux qui la concernent.

- 18 mars - Premières élections législatives libres en Allemagne de l'Est depuis la guerre : victoire de l'"Alliance pour l'Allemagne", qui est interprétée comme un plébiscite en faveur de l'unification rapide de l'Allemagne. Le Parti chrétien-démocrate de M. Lothar de

Maizière, très soutenu par le chancelier ouest-allemand Kohl, remporte 164 des 400 sièges de la Chambre du peuple. Avec les deux autres partis qui la composent, l'Union sociale allemande (25 sièges) et le Renouveau démocratique (4 sièges), l'Alliance pour l'Allemagne totalise 193 sièges. Les libéraux obtiennent 21 sièges. A gauche, le Parti social-démocrate subit un revers, avec 87 sièges seulement, tandis que le Parti du socialisme démocratique (ex-communiste) parvient à conserver 65 sièges. Alliance 90, qui regroupe les partis issus de la dissidence, n'obtient que 12 sièges et les Verts 8 sièges.

- 2 avril - La Bundesbank propose le taux de conversion de 2 pour 1 des marks est-allemands : début d'une polémique qui prendra fin dès le 2 mai.

- 5 avril - Réunion constitutive de la première Chambre du peuple librement élue de la RDA. Le Dr Sabine Bergmann-Pohl, qui en est élue présidente, assume simultanément les fonctions de chef d'Etat de la RDA.

- 12 avril - Cinq partis est-allemands -les chrétiens-démocrates et les deux autres partis de l'alliance conservatrice, les libéraux, les sociaux-démocrates- forment un gouvernement de coalition, dirigé par M. Lothar de Maizière (CDU), qui est investi par le Parlement par 257 voix sur 379 exprimées. Ces cinq partis se prononcent pour un rattachement rapide de la RDA à la RFA, pour une appartenance de l'Allemagne unie à l'OTAN et pour l'intangibilité de la frontière germano polonaise.

- 23 avril - Le chancelier Kohl met fin à la polémique sur le taux de l'échange des marks-Est contre les marks-Ouest : il accepte la parité "un pour un" pour les salaires, les retraites et une partie de l'épargne. M. Kohl et M. de Maizière, réunis à Bonn le 24, fixent au 2 juillet la date de l'union monétaire, tandis que les négociations sur ses modalités, ouvertes le 27 entre les deux gouvernements allemands, aboutissent dès le 2 mai à un accord complet.

28 avril - Les chefs d'Etat ou de gouvernement de la CEE décident, lors d'un sommet extraordinaire à Dublin, d'appuyer fermement le processus d'unification allemande.

- 28-29 avril - M. Lcthar de Maizière, effectuant à Moscou sa première visite hors d'Allemagne, affirme son intention de respecter les engagements de la RDA envers l'URSS. Mais il ne parvient pas à lever l'opposition de M. Gorbatchev à une appartenance de l'Allemagne unifiée à l'OTAN.

- 30 avril - Contacts à Berlin entre les six pays concernés pour préparer la première réunion "2 + 4".

- 2 mai - Accord entre les deux Allemagne sur les modalités de l'unité monétaire.

- 5 mai - La première réunion ministérielle de la conférence "2 + 4" sur les aspects extérieurs de l'unification allemande se tient à Bonn. L'URSS s'oppose aux autres participants en refusant que la future Allemagne unie appartienne à l'OTAN. Le 8, à Moscou, M. Gorbatchev réclame un "traité de paix" et, le 17, est annoncée la suspension du retrait des troupes soviétiques (380 000 hommes) de RDA.

- 6 mai - Premières élections communales libres depuis 1946 en RDA ; la CDU reste le premier parti..

- 14 mai Berlin - Lettre de M. de Maizière au maire-gouverneur, M. Momper sur la réunification de la ville.

- 18 mai - Le traité d'Etat instituant, le 2 juillet, l'union monétaire, économique et sociale entre la RFA et la RDA est paraphé à Bonn. Les sociaux-démocrates ouest-allemands refusent de le ratifier si des modifications ne sont pas apportées.

- 30 mai - Le gouvernement de RDA décide la suppression, à compter du 1er juillet, des contrôles de personnes à la limite intersectorale de Berlin et aux frontières de la RDA.

- 8 juin - A Washington, le chancelier Kohl et le président Bush confirment que la pleine appartenance de l'Allemagne unifiée à l'OTAN est indispensable.

- 9 juin Berlin - Les trois alliés occidentaux autorisent, pour la première fois depuis la fondation de la RFA, les représentants de Berlin-Ouest au Bundestag et au Bundesrat à avoir voix délibérative - à compter du 21 juin - et ils autorisent également les Berlinois de l'Ouest à élire directement ces représentants (ce qui est la règle depuis 1979 à Berlin-Est).

- 11 juin - M. Chevarnadzé demande, à Brest-Litovsk, un accord politique formel entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie comme préalable à l'unité allemande.

- 12 juin Berlin - Première réunion commune du Sénat (Berlin-Ouest) et du Magistrat (Est).

- 21 juin - Les parlements de Bonn et de Berlin-Est ratifient le traité d'Etat instituant, le 1er juillet, l'union économique, monétaire et sociale. Ils approuvent aussi, à une encore plus large majorité, une déclaration sur l'intangibilité de la ligne Oder-Neisse comme frontière occidentale de la Pologne.

- 22 juin - Le Bundesrat donne son accord au traité d'Etat.

Lors de la deuxième réunion ministérielle de la conférence "2 + 4", les participants se montrent résolus à s'entendre sur le futur statut international de l'Allemagne. Ils décident d'accélérer les négociations afin qu'elles soient achevées en novembre, date fixée pour le sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Paris.

- **Berlin** - Le point du passage Checkpoint Charlie, l'un des symboles de la guerre froide, est démoli au cours d'une cérémonie à laquelle assistent les ministres des affaires étrangères des six pays concernés.

- 25 juin - La RDA est invitée au sommet européen de Dublin.

27 juin - Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la RDA donnent le feu vert à l'accord réciproque relatif à l'abolition des contrôles de voyageurs à la frontière interallemande à compter du 1er juillet 1990.

- 29 juin **Berlin** - Au cours d'une cérémonie à Berlin-Est durant laquelle il est fait citoyen d'honneur de Berlin dans son ensemble, M. Richard von Weizsaecker, président de la République fédérale, se prononce en faveur de Berlin comme capitale de l'Allemagne réunifiée.

- 1er juillet - L'union économique, monétaire et sociale entre la RFA et la RDA entre en vigueur : le deutschmark devient monnaie commune. Les Allemands de l'Est ont changé au cours de cette première journée en moyenne 800 DM par personne sur les 2 000 autorisés.

- 2 juillet - Les cinq partis membres de la coalition se mettent d'accord sur le calendrier des élections : 14 octobre pour les länder. 2 décembre pour les élections panallemandes.

- 5 juillet - Le ministre est-allemand du désarmement et de la défense, M. Rainer Eppelmann, réclame la signature d'un accord avec l'URSS sur les modalités d'un retrait de 380 000 soldats soviétiques stationnés en RDA, retrait qui ne peut être -à son avis- effectué en moins de quatre ans, et plutôt en cinq ou six ans.

- 5-6 juillet - Sommet de l'OTAN à Londres. L'Alliance "offre son amitié à ses anciens adversaires" de l'Est, propose au Pacte de Varsovie une déclaration commune de "non agression" et accepte l'institutionnalisation de la CSCE.

- 6 juillet - Au cours d'une conférence de presse, M. François Mitterrand déclare que "la logique voudra que l'armée française regagne son pays, dès lors que le rôle des "quatre" aura cessé, d'abord au plan politique et diplomatique, ensuite au plan militaire".

- 9-11 juillet - Au sommet des sept pays les plus industrialisés à Houston (Texas), si le principe d'une aide économique à l'URSS est acquise, ce n'est qu'en échange de contreparties politiques, contrairement au souhait ouest-allemand "d'une aide sans condition".

14-16 juillet - Le chancelier Kohl se met d'accord avec le président Gorbatchev, lors de sa visite en Union soviétique, sur le fait que l'Allemagne unifiée obtiendra sa souveraineté pleine et entière, pourra décider librement de sa future appartenance à une alliance et qu'elle réduira les effectifs de ses forces armées à 370 000 hommes. L'Union soviétique retirera ses forces armées de RDA dans trois ou quatre ans. L'Allemagne unie renoncera à la fabrication et à la possession d'armes atomiques, bactériologiques et chimiques. Aucune structure de l'OTAN ne sera étendue au territoire de l'actuelle RDA tant que durera la présence de troupes soviétiques sur ce territoire. Des unités de la Bundeswehr non intégrées, c'est-à-dire des unités de la défense territoriale, pourront être stationnées sur le territoire de l'actuelle RDA et à Berlin, tout de suite après l'unification de l'Allemagne. Durant la période pendant laquelle des troupes soviétiques seront présentes sur le territoire de l'actuelle RDA, les troupes de trois puissances occidentales pourront demeurer à Berlin. Après le retrait des troupes soviétiques du territoire de l'actuelle RDA et de Berlin, des troupes intégrées et des armes nucléaires ne devront pas y être transférées.

En contre partie, la RFA accorde à l'URSS une aide de 5 milliards de marks.

- 17 juillet - A Paris, lors de la troisième réunion ministérielle de la conférence "2 + 4", l'accord sur les aspects extérieurs de l'unification allemande, conclu la veille dans le Caucase par MM. Kohl et Gorbatchev, est entériné. Les participants parviennent à l'unanimité sur le fait que -au lieu d'un traité de paix- un document sur l'Allemagne, qui sera appelé à résoudre toutes les questions de l'instauration de la souveraineté intégrale, sera signé par les participants, puis soumis à la Conférence de la CSCE, en novembre, afin d'en obtenir son accord.

- 20 juillet - Dernière prestation de serment de l'armée est-allemande (NVA), le texte de ce serment ayant été changé et ne faisant plus référence à la défense du communisme aux côtés de l'armée rouge.

- 22 juillet - Le Parlement est-allemand vote une loi qui rétablit les Länder en RDA, consacrant ainsi le retour du fédéralisme dans toute l'Allemagne. Mais, le 24, une crise au sein du gouvernement est-allemand, due à un désaccord sur la question du mode de scrutin pour l'élection du Parlement de l'Allemagne unie, provoque le départ des libéraux de la coalition.

Berlin - La loi sur les Länder dote Berlin Est d'un statut provisoire jusqu'à l'unité du grand Berlin.

- 1er août - La politique agricole commune est applicable à la RDA.

2 août - Ratification d'un traité électoral entre la République fédérale d'Allemagne et la RDA, qui règle les modalités des élections panallemandes qui doivent se tenir le 2 décembre 1990.

- 23 août - La Chambre du peuple adopte une motion selon laquelle l'adhésion à la République fédérale aura lieu le 3 octobre.

Le Bundestag vote le traité électoral prévoyant et organisant les élections panallemandes du 2 décembre.

- 28 août - Un communiqué de presse du ministère est-allemand du désarmement et de la défense indique que l'armée est-allemande (NVA) commence à remettre à l'URSS du matériel militaire (transmission, missiles, ...) car l'appartenance de la RDA au Pacte de Varsovie prendra fin avec l'unification des deux Allemagne.

- 30 août Berlin - Dans une interview du quotidien "die Welt", M. Stoltenberg, ministre fédéral de la défense, déclare que des soldats de la Bundeswehr stationneront à Berlin après l'unité, et que le service militaire sera institué très rapidement dans la partie occidentale de la ville.

Devant la conférence sur le désarmement conventionnel en Europe (CFE), à Vienne, M. Genscher annonce que les troupes de l'Allemagne unie seront limitées à 370 000 hommes (la Bundeswehr a elle seule en compte 495 000).

- 31 août - Signature du traité d'unification entre la République fédérale d'Allemagne et la RDA au palais du prince héritier, le palais "Sous les Tilleuls", à Berlin, par le ministre fédéral Wolfgang Schäuble et le secrétaire d'Etat est-allemand Günther Krause.

- 6 septembre - Accord germano-soviétique sur le principe du retrait des troupes soviétiques au plus tard le 31 décembre 1994 et le paiement, en contre partie, de 12 milliards de marks par l'Allemagne.

- 12 septembre - Dernière réunion "2 + 4" à Moscou et signature du traité sur les aspects extérieurs de l'unité allemande, qui met fin à la tutelle alliée sur l'Allemagne. Les troupes soviétiques évacueront l'Allemagne au plus tard à la fin de 1994.

13 septembre - Traité germano soviétique de bon voisinage et de coopération.

17-18 septembre - Dernier sommet franco-allemand avant la réunification, à Munich. Dans un premier temps, la France réduira de moitié ses forces en Allemagne.

- 19 septembre - La Chambre du peuple de la RDA adopte le traité d'unification.

- 20 septembre - Le Bundestag adopte le traité d'unification.

- 21 septembre - Consultations finales du Bundesrat sur le traité d'unification.

- 24 septembre - La RDA quitte le Pacte de Varsovie (cette mesure est effective le 3 octobre).

- 1er-2 octobre - Signature, à New York, du document suspendant les droits quadripartites.

- 3 octobre - Conformément à l'article 23 de la loi fondamentale, la RDA adhère au champ d'application territorial de la loi fondamentale. Création de cinq nouveaux länder sur le territoire de l'ancienne RDA (Brandebourg, Mecklembourg-Poméranie antérieure, Saxe, Saxe-Anhalt et Thuringe). Jour férié en Allemagne.

L'ex RDA entre dans la CEE : 80 % des décisions concernant le marché unique lui sont immédiatement applicables.

- 4 octobre - Première réunion du Bundestag au Reichstag de Berlin avec les 144 députés envoyés par la Chambre du peuple de l'ancienne RDA.

Prestation de serment des nouveaux ministres fédéraux ; déclaration gouvernementale du chancelier fédéral.

12 octobre - Réunion du Bundesrat avec, pour la première fois, la participation des plénipotentiaires des cinq nouveaux länder fédérés (seulement avec voix consultative).

- 14 octobre - Elections aux diètes régionales dans les cinq länder sur le territoire de l'ancienne RDA, sauf à Berlin qui est déjà dotée d'institutions représentatives depuis le 6 mai.

- 2 décembre - Election dans toute l'Allemagne pour la formation de la première diète fédérale panallemande.

- 11 janvier 1991 **Berlin** - Séance constitutive du futur parlement interberlinois dans l'église St Nicolas, la plus ancienne de la ville, à Berlin-Est.